Nations Unies S/PV.5997

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5997e séance
Mardi 21 octobre 2008, à 10 heures
New York

Président :	M. Zhang Yesui	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2008/417)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-56188 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2008/417)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, d'El Salvador, de la Guinée-Bissau, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Sierra Leone, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Yukio Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Japon.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Takasu à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/417, qui contient le texte du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yukio Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le plaisir de présenter au Conseil le rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix (S/2008/417). Ce rapport couvre le vaste éventail des activités réalisées par la Commission au cours de sa précédente session. Grâce aux efforts tenaces de ses membres, la Commission a enregistré des progrès réguliers et abouti à des résultats concrets dans nombre de ses domaines d'activité.

Le maintien de la paix et de la sécurité est indispensable pour faire aboutir les efforts de consolidation de la paix après les conflits. Il est tout aussi vrai qu'il ne sera jamais possible d'instaurer une paix durable et d'édifier un État viable, sans bonne gouvernance, sans respect de l'état de droit et des droits de l'homme et sans reprise et développement économiques. La Commission de consolidation de la paix est un organe de l'ONU unique en son genre qui examine tous ces problèmes de façon intégrée et cohérente. Elle rassemble toutes les parties prenantes. Elle formule une stratégie intégrée dont elle surveille la mise en œuvre. Elle recueille des appuis et mobilise des ressources. La Commission remercie le Conseil pour les orientations politiques et l'aide substantielle qu'elle a reçues et qui sont essentielles pour lui permettre de s'acquitter de son rôle. Je pense également que la Commission peut en retour jouer un rôle utile en complément de celui du Conseil.

Premièrement, les quatre formations nationales ont entamé des travaux soutenus, sous la direction énergique de leurs présidents respectifs, pour obtenir des résultats concrets à l'appui des efforts nationaux. Des stratégies intégrées ont été adoptées pour le Burundi et la Sierra Leone, et elles sont maintenant mises en œuvre. La stratégie pour la Guinée-Bissau a été adoptée récemment. Une mission se rendra prochainement sur le terrain en République centrafricaine pour préparer la stratégie de ce pays. Les notions d'appropriation nationale, de partenariat durable avec la communauté internationale, de responsabilisation mutuelle et de dialogue – en d'autres termes, une approche fondée sur la coopération et la participation – ont constitué les principaux atouts et ont apporté une valeur ajoutée à la Commission.

Deuxièmement, il y a beaucoup plus de pays dans le monde, que ceux actuellement inscrits à l'ordre du

jour de la Commission qui sont confrontés à des difficultés en période d'après conflit. La Commission de consolidation de la paix peut fournir un appui inestimable aux efforts visant à surmonter ces difficultés en établissant des stratégies et des politiques efficaces de maintien de la paix. Avec cet objectif à l'esprit, le Comité d'organisation a mené de vastes débats de fond sur la synergie entre le maintien et la consolidation de la paix et le rôle du secteur privé. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a examiné différentes questions afin de faire part des meilleures pratiques acquises dans le cadre d'efforts passés.

Troisièmement, un effort important a été fait pour renforcer les partenariats au plus haut niveau, en particulier avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), l'Union africaine et l'Union européenne. Des consultations régulières ont eu lieu avec les Présidents du Conseil, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les Présidents et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont fait un gros travail de communication pour faire mieux comprendre les besoins particuliers des pays sortant d'un conflit et les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Sur la base de ce que nous avons déjà réalisé, je voudrais exposer brièvement les quatre domaines prioritaires sur lesquels axer nos travaux.

Premièrement, nous devons continuer à obtenir davantage de résultats concrets sur le terrain. Nous devrions générer des retombées visibles dont la population puisse directement bénéficier dans les pays considérés. Pour consolider la paix, il est essentiel que les gens puissent voir et ressentir les effets de l'arrivée de la paix après un cessez-le-feu, sous forme de changements positifs dans leur vie quotidienne. Nous devons obtenir le soutien de tous les acteurs et mobiliser des ressources, non seulement auprès des partenaires traditionnels mais en faisant aussi appel à de nouveaux partenaires non traditionnels.

Dans ce contexte, l'appel lancé par le Conseil de sécurité par l'intermédiaire de son président dans sa récente déclaration au sujet de la Guinée-Bissau (S/PRST/2008/37), pour qu'un appui soit apporté à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, a été très utile et appréciée. La Commission de consolidation de la paix a besoin de ce soutien essentiel de la part du Conseil pour s'acquitter de son mandat. J'espère que le Conseil continuera de soutenir fermement les travaux de la Commission et la mise en œuvre des stratégies intégrées.

Il est crucial que l'ONU disposent, à travers ses présences sur le terrain, du mandat et de la capacité nécessaires pour appuyer le travail de la Commission et l'engagement des gouvernements nationaux concernés. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone est un bon exemple. Nous encourageons le Conseil à prendre en compte ce besoin lorsqu'il examinera les mandats des missions et bureaux concernés.

Deuxièmement, nous devons intensifier les discussions sur les questions stratégiques et de politique générale. La stratégie en matière d'efforts internationaux de consolidation de la paix est encore à l'état embryonnaire. Nous devons tout faire pour concevoir des mesures permettant de combler le fossé entre le maintien et la consolidation de la paix ainsi que le fossé entre la consolidation de la paix et le développement. Il est nécessaire de promouvoir l'établissement de principes directeurs pour faire aboutir les efforts de consolidation de la paix, grâce à des discussions à la Commission. Des sujets tels que l'emploi des jeunes, le rôle du secteur privé, la justice et la paix, et la dimension sous-régionale, pourraient être envisagées. Le relèvement rapide après un conflit intéressera particulièrement à la fois le Conseil et la Commission dans les mois à venir. La Commission coopérera étroitement avec le Secrétariat en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur ce sujet, et un examen rapide par la Commission fournira des éléments utiles pour l'examen à venir par le Conseil.

En prévision de l'inscription d'autres pays à l'ordre du jour, il faut examiner une autre question importante, celle du point d'entrée de la Commission de consolidation de la paix. Le maintien et la consolidation de la paix ne s'excluent pas mutuellement. Nous devrions éviter les doubles emplois, bien sûr, mais certains chevauchements peuvent être nécessaires et justifiés dans certains cas pour assurer une transition sans heurts. Nous demandons au Conseil de continuer à mener des consultations étroites avec la Commission sur le processus de renvoi.

Troisièmement, les partenariats doivent être consolidés. Mettant à profit les efforts menés pour établir des partenariats solides avec les fonds et les programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, le

FMI, les banques de développement régionales et les acteurs bilatéraux principaux, nous devons poursuivre cette action afin de garantir que l'engagement de ces partenaires se traduise en une coopération spécifique sur le terrain. Nous continuerons également à collaborer activement avec les organisations de la société civile.

Quatrièmement, la cohérence des activités de la Commission de consolidation de la paix doit être assurée. Nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte que tous les éléments du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies travaillent de manière cohérente et coordonnée, dans le seul but de servir les populations sur le terrain. Comme l'ont instamment demandé de nombreux États Membres la semaine dernière au cours du débat général de l'Assemblée générale, la Commission continuera d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, en allant clairement dans le sens de la valeur ajoutée.

Enfin, durant la période considérée dans le rapport, les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ont été bien établies. En tant que Président, j'ai régulièrement consulté les Présidents du Conseil, et je les remercie de leur courtoisie. En outre, les Présidents des formations nationales ont été régulièrement invités aux réunions pertinentes du Conseil. J'ai été personnellement invité à ouvrir les débats du Conseil sur la coopération avec l'Union africaine, la réforme du secteur de la sécurité, les femmes et la paix et la sécurité, et le relèvement rapide après les conflits. Ces interactions constituent désormais une pratique établie qui est bénéfique pour les deux organes. Je voudrais continuer de travailler avec le Conseil afin d'examiner les mesures à prendre pour concrétiser cette collaboration. Le Conseil jugera peut-être utile d'examiner plus à fond la contribution et les observations de la Commission de consolidation de la paix afin de tirer pleinement parti de son potentiel et de ses capacités.

Les fondements ont été jetés durant la première année. Nous avons commencé à obtenir des résultats durant la deuxième année. Aujourd'hui, la troisième année aura véritablement valeur de test pour le développement de ce jeune organe. La Commission de consolidation de la paix doit consolider ses acquis et contribuer à mobiliser des ressources afin de changer véritablement la donne sur le terrain et répondre aux attentes placées en elle. Je voudrais assurer tous les membres du Conseil de notre dévouement sans faille et de notre engagement.

Enfin, je voudrais exprimer, à titre national, ma profonde gratitude à tous les États Membres qui ont honoré le Japon en lui permettant de siéger au Conseil en 2009 et en 2010. Je voudrais réitérer ma détermination à ne ménager aucun effort pour contribuer de manière dynamique et efficace aux travaux du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Takasu de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

M. Grauls (Belgique) : Je voudrais tout d'abord m'exprimer à titre national. Je ferai ensuite quelques commentaires en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine.

Ces deux années d'existence de la Commission de consolidation de la paix nous donnent l'occasion de dresser un premier bilan. La Commission de consolidation de la paix est-elle à la hauteur des attentes de ses pères fondateurs? Oui et non, dirais-je. Ou plutôt, pas encore tout à fait. La Commission de consolidation de la paix est née pour répondre aux manquements dans la réaction de la communauté internationale face aux situations d'après conflit. Globalement, on peut estimer qu'elle commence à démontrer sa plus-value en ce qui concerne l'attention à plus long terme pour ces pays et en créant des liens entre les dimensions développement et sécurité. La Commission progresse dans la manière de coordonner la réponse des donateurs autour d'objectifs communs, mais il reste encore un important chemin à parcourir. Enfin, elle doit encore prouver sa véritable plus-value en termes de mobilisation des ressources et de diversification des donateurs, en attirant des partenaires non traditionnels.

La Commission de consolidation de la paix a aussi connu ses maladies de jeunesse. Et elles se sont exprimées sous les symptômes classiques de débats procéduraux et d'affrontements idéologiques éloignés des réalités du terrain. Cette seconde année d'existence a permis de généralement dépasser ceux-ci, et l'on peut dire que l'organe s'immunise progressivement. Ces maladies de jeunesse ont toutefois laissé quelques cicatrices dans les perceptions qu'ont les capitales et les acteurs sur le terrain. Cette troisième année d'existence devrait donc se concentrer sur le renforcement des acquis, l'apport de nouvelles pistes ou idées visant à améliorer la mobilisation des

ressources, mais aussi le renversement des perceptions grâce à une amélioration des performances.

Au cours de l'année écoulée, la Commission de consolidation de la paix a vu le nombre de pays inscrits à son ordre du jour doubler. Ma délégation estime que les formations pays constituent l'essence de la Commission de consolidation de la paix. Certes, il est utile d'avoir à New York une orientation politique qui dépasse les cas particuliers. Mais il est tout aussi essentiel que la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix concentrent leurs efforts sur la réelle plus-value, une véritable différence sur le terrain plutôt que sur des débats théoriques pouvant tout autant avoir lieu dans le monde académique et scientifique. Le véritable succès de la Commission de consolidation de la paix sera mesuré par l'absence de retour de ces pays à une situation de conflit et par la réalisation de projets visibles. Et c'est cette même conviction que la Commission de consolidation de la paix trouvera son succès dans ses réalisations sur le terrain qui convainc ma délégation que la Commission doit être prête à accueillir de nouveaux pays à son ordre du jour.

Les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix restent tous à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'action du Conseil de sécurité reste un facteur essentiel du succès des stratégies de consolidation de la paix, et le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix ne prend sa dimension complète que si elle travaille de concert avec le Conseil de sécurité. Lorsque le Conseil définit les mandats des opérations sur le terrain, il peut faire une différence significative. Ainsi, la décision de créer une mission intégrée dans le pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix permet indéniablement de maximiser l'impact sur le terrain et de concentrer les efforts sur les domaines utiles à la consolidation de la paix.

La réponse de la Commission de consolidation de la paix et l'interaction entre la Commission et le Conseil de sécurité gagnent également à maintenir une certaine flexibilité. La réponse de la Commission doit en effet être différenciée et s'adapter aux besoins de pays en situation d'après conflit et qui sont à des stades différents de consolidation de la paix. Ainsi, le cas de la République centrafricaine est particulier et diffère de ses trois prédécesseurs, dans le sens où la présence d'une opération de maintien de la paix reste indispensable à ce stade. Je voudrais donc, à titre national, plaider pour que l'opération militaire de l'Union européenne soit remplacée à la fin de son mandat par des troupes de la future force militaire de l'ONU dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad renforcée dans le nord-est du pays.

Je vais maintenant m'exprimer en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine. À la différence de mes collègues, je préside une formation qui n'est évoquée que brièvement dans le rapport qui forme la base de notre débat d'aujourd'hui (S/2008/417), et pour cause. La décision d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix date de fin mai 2008, et la première réunion officielle de la formation République centrafricaine date du 2 juillet 2008. J'ai donc le privilège aujourd'hui de pouvoir tourner mon regard vers l'avenir. La République centrafricaine étant le quatrième pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission, nous avons l'opportunité de nous baser sur l'expérience de nos prédécesseurs.

Les défis de la consolidation de la paix sont énormes. C'est pourquoi la discussion entre notre formation et le Gouvernement centrafricain nous a amenés à nous concentrer sur un nombre limité de priorités. Après ma visite sur le terrain en juillet dernier, nous avons identifié, ensemble, les trois domaines prioritaires pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Primo, la réforme du secteur de la sécurité, qui concerne la réforme profonde des institutions essentielles à la stabilité d'un état démocratique et qui comprend dans la vision du Gouvernement centrafricain – que nous partageons en tant que présidence – un volet axé sur la démobilisation, le désarmement et la réinsertion de groupes politico-militaires.

Secundo, la bonne gouvernance et l'état de droit. Ils représentent un défi important dans ce pays frappé par de graves violations des droits de l'homme, des structures démocratiques encore lacunaires, une culture administrative qui demande à être modernisée, et des services d'État qui doivent mieux atteindre la population au-delà de la capitale.

Et tertio, les pôles de développement, dont le triple objectif consiste en le rétablissement de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire au travers d'une structure décentralisée, la revitalisation des espaces économiques, et l'accès aux services

publics dans les zones à forte concentration de population.

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement centrafricain a travaillé au rétablissement de la stabilité sur son territoire et au démarrage d'un processus de réconciliation nationale. Ce progrès a éveillé, au sein de la communauté internationale, l'espoir de voir la situation se rétablir dans les années à venir en République centrafricaine et une nouvelle confiance en la volonté politique des acteurs centrafricains.

L'appropriation nationale est déjà reflétée dans l'identification des priorités. Nous accueillons favorablement l'engagement du Gouvernement centrafricain à poser les prémisses indispensables au travail futur au sein de la formation. Le processus de dialogue politique doit redémarrer en y incluant tous les acteurs politiques et les groupes armés pour arriver à un réel rétablissement de la stabilité et de la paix à travers tout le territoire. II faudra donc d'une part que notre Commission soutienne le Gouvernement dans ses efforts, et d'autre part que le Gouvernement fasse preuve d'une réelle volonté politique pour ensemble construire une paix durable en République centrafricaine.

Enfin, je voudrais rendre hommage au rôle de chef de file du Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Takasu, qui a su insuffler une sérénité indispensable à la seconde année de fonctionnement de cet organe. Je souhaite également marquer notre appréciation pour le travail du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, remercier pour son engagement M^me^ Carolyn McAskie, et assurer de notre pleine collaboration la nouvelle Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^me^ Jane Holl Lute.

M^me^ DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Takasu de la façon dont il dirige la Commission. Je tiens aussi à remercier les Présidents des formations par pays qui ont facilité les travaux de la Commission tant sur le terrain qu'à New York. Ma délégation souhaite également une chaleureuse bienvenue à la Sous-Secrétaire générale, M^me^ Jane Holl Lute, et attend avec intérêt de travailler avec elle sur cette importante question.

Les États-Unis appuient vigoureusement les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Aucune fonction ne peut, ni ne doit, occuper une place plus centrale dans les activités de l'ONU. Aujourd'hui, je voudrais soulever trois points.

Premièrement, la création de la Commission de consolidation de la paix, il y a deux ans, a été une première réponse importante face à ce que l'ex-Secrétaire général, M. Kofi Annan, avait appelé le milieu manquant entre le maintien de la paix et le développement durable. Si les progrès ont été plus lents que nous l'avions espéré, la Commission s'est acquittée aujourd'hui des engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des pays inscrits à son ordre du jour. Elle a facilité l'apparition de nouveaux partenaires donateurs et a lancé une plus grande coordination et un franc dialogue sur les causes sous-jacentes de l'instabilité qui ont contribué si souvent à la reprise tragique des conflits. Nous sommes d'avis que la Commission de consolidation de la paix pourra finalement jouer un rôle important dans les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies en aidant à mobiliser les ressources nécessaires au moment critique qui suit immédiatement la cessation des conflits et, ensuite, à assurer la consolidation durable de la paix. C'est pourquoi il faut renforcer les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix afin de la rendre aussi efficace que possible. Nous attendons avec intérêt d'examiner le rôle de la Commission au début de la période de relèvement, comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport.

Deuxièmement, la consolidation de la paix doit être un pilier central de la réforme des Nations Unies et doit être une priorité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Tous les organes de l'ONU et les principaux fonds et programmes doivent tenir compte du caractère transversal de la consolidation de la paix. La consolidation de la paix doit commencer dès les premiers jours de l'intervention humanitaire et être accompagnée d'efforts visant à renforcer les capacités dans l'optique du rétablissement des fonctions de l'État, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Elle doit également être accompagnée d'un appui à la remise en état des infrastructures et à une récolte rapide des dividendes de la paix incluant des emplois pour les jeunes et pour les démobilisés. La Commission de consolidation de la paix doit exploiter les compétences du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et, sur la base de son autorité de convoquer des réunions, chercher à intégrer les fonctions du maintien de la paix, du développement et des interventions humanitaires. Elle doit également

encourager les fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs traditionnels et non traditionnels, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires à appuyer plus efficacement les efforts sur le terrain par le biais d'un dialogue participatif, de meilleures pratiques optimales, d'une coordination améliorée et, bien entendu, d'un financement accru et du renforcement des capacités.

Enfin, je tiens à dire que nous ne devrions pas oublier qu'il faut, parallèlement, examiner d'autres questions relatives au relèvement rapide, dont le renforcement du rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général en leur octroyant l'autorité et les ressources nécessaires pour coordonner l'intervention des organismes des Nations Unies et celle de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous faudra également revoir la structure du Fonds pour la consolidation de la paix afin qu'il dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour sélectionner les partenaires d'exécution et puisse débloquer plus rapidement les sommes nécessaires pour des situations immédiates d'après conflit.

Le travail que nous faisons tous à la Commission de consolidation de la paix est essentiel. Mettre en place une paix durable exige de porter l'attention sur le long terme. C'est la raison précise pour laquelle nous tous sommes ici, pour veiller à rester axés sur ces priorités et à améliorer nos capacités. Dotée d'un mandat adéquat, d'une bonne direction et de ressources suffisantes, l'ONU a un rôle unique et indispensable à jouer pour aider les sociétés sortant d'un conflit à s'engager sur la voie de la paix et de la prospérité. Nous devons décider de mettre au point les capacités de consolidation de la paix nécessaires pour nous acquitter de notre mandat, pour faire avancer la paix internationale et pour améliorer les perspectives de succès dans les situations d'après conflit.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier l'Ambassadeur Takasu, Représentant permanent du Japon et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son rapport.

Le présent débat nous fournit une utile occasion de faire le bilan des deux premières années d'activité de la Commission de consolidation de la paix et de ses relations avec le Conseil de sécurité. La Commission a été établie en 2005 pour combler le fossé entre le maintien de la paix et le redressement après un conflit en assurant la cohérence des efforts axés sur le redressement des pays sortant d'un conflit. C'est pourquoi il a été décidé que la Commission de consolidation de la paix devrait être un organe consultatif, non seulement de l'Assemblée générale, mais aussi du Conseil de sécurité.

La Commission a commencé ses activités avec des attentes réalistes. La première année, la Commission n'avait que deux pays à son ordre du jour, afin de pouvoir élaborer des mécanismes efficaces avant de se lancer dans des tâches plus vastes. Nous pouvons désormais affirmer sans nous tromper que les résultats ont été satisfaisants. Les pays qui étaient à son ordre du jour sont en bonne voie de se stabiliser, malgré certaines difficultés. Trois stratégies intégrées ont été convenues avec la participation active des pays concernés, conformément au principe fondamental de la prise en main nationale.

La Commission de consolidation de la paix est un élément d'une triade. Les deux autres sont le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. La tâche du Fonds consiste à combler une lacune cruciale, à savoir que, même lorsque la communauté des donateurs se mobilise rapidement, il peut s'écouler un certain temps avant que ne se mettent en place des mécanismes efficaces qui achemineront les ressources vers les projets de stabilisation et de relèvement. Nous sommes donc encouragés de constater – et c'est là une preuve révélatrice de l'engagement des donateurs – que le Fonds a dépassé la cible des 250 millions de dollars fixée en 2005. Nous encourageons le Secrétaire général à continuer à œuvrer pour faire du Fonds un instrument souple et efficace. Nous l'encourageons également à fournir au Bureau d'appui à la consolidation de la paix les ressources adéquates à mesure que l'ordre du jour de la Commission s'étendra. On ne saurait trop insister sur le rôle du Bureau d'appui. Il fournit à la Commission des analyses et des instruments lui permettant d'élaborer des stratégies efficaces et d'appuyer la participation effective du système des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a participé activement à l'examen des demandes présentées par certains pays d'être inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et a suivi de près les activités de la Commission au cours des deux dernières années. Nous pensons que cette coopération peut être intensifiée si l'on détermine les liens entre les stratégies de consolidation de la paix de la Commission pour un pays et les décisions et analyses du Conseil de

sécurité concernant la paix et la sécurité, et si, d'autre part, l'on intègre mieux les activités de la Commission dans les travaux du Conseil.

Un mandat pour une opération de maintien de la paix n'est que la première mesure en vue de la stabilisation d'un pays. L'étendue et la nature du mandat doivent également prendre en compte les autres mesures à prendre. Le maintien de la paix ne doit plus être conçu comme une mesure temporaire visant simplement à surveiller un cessez-le-feu ou à mettre en œuvre un accord de paix. Il doit être considéré comme un investissement à long terme dans la paix et comme la première étape cruciale de la participation de la communauté internationale.

La Commission de consolidation de la paix doit travailler en coopération étroite et efficace avec l'ensemble du système des Nations Unies, d'abord et avant tout avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La cohérence à l'échelle du système offre donc une occasion unique de rendre les stratégies de la Commission dans le domaine plus efficaces et de prévenir des lacunes dans la transition de la consolidation de la paix au développement.

Je voudrais terminer en me concentrant sur l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Les pays inscrits à l'ordre du jour sont africains à ce jour. Certes, la plupart des conflits ont lieu en Afrique, mais pour être un instrument réellement mondial, la Commission doit également porter son regard vers d'autres régions. Elle doit adopter une vision large lui permettant de devenir l'instrument mondial le plus fiable dans le domaine de la consolidation de la paix. Le temps a montré que nous pouvons relever ces défis.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat consacré au rapport de la Commission de la consolidation de la paix, ainsi que de remercier la Commission de son deuxième rapport annuel. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Yukio Takasu, du Japon, pour ses observations, et féliciter du travail qu'ils ont réalisé la Commission de la consolidation de la paix, les présidents en exercice et précédents des quatre formations nationales et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

Dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/2008/16) du 20 mai 2008, le Conseil de sécurité a indiqué qu'il avait l'intention d'appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés dans les pays sortant d'un conflit. Nous croyons qu'il importe de fournir très rapidement à ces pays l'appui à la consolidation de la paix, notamment lorsque le Conseil crée ou renouvelle les mandats des missions dirigées par l'ONU par ses décisions et résolutions. Cette mesure très importante pourrait garantir l'incorporation de l'appui à la consolidation de la paix dans une mission de l'ONU.

Nous pensons que plus la notion de consolidation de la paix se reflète clairement dans le mandat des missions de maintien de la paix et des autres missions politiques de l'ONU, plus grande est la chance de s'acquitter de notre tâche dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix, tel que cela est stipulé dans les stratégies de consolidation de la paix intégrées. Des consultations étroites avec le pays d'accueil, les contributeurs potentiels et le Secrétariat sont indispensables dans le cadre de cette entreprise. Le Conseil de sécurité est également une instance idoine pour donner des orientations sur les aspects politique et sécuritaire des activités de consolidation de la paix.

La difficulté consiste toutefois à savoir comment ces aspects pourraient être efficacement liés aux composantes sociales, économiques et en matière de développement de l'effort de consolidation de la paix, comme cela a été envisagé par d'autres organes de l'ONU. Ma délégation pense donc que la Commission peut jouer un rôle très important en tant qu'agent de liaison entre les composantes politique et sécuritaire examinées au Conseil et les aspects sociaux, humanitaires et économiques sur lesquels se concentre le Conseil économique et social.

Au niveau stratégique, cette approche peut être élaborée grâce à la participation active et substantielle de la Commission aux autres organismes principaux de l'ONU, aux institutions de Bretton Woods et aux autres institutions pertinentes. Au niveau opérationnel, elle peut être établie grâce aux échanges réguliers des formations spécialement consacrées à certains pays et des fonds et programmes et des équipes de pays des Nations Unies. Cela aboutira à une meilleure cohérence et à l'intégration de la cause et des résultats dans le système des Nations Unies.

La question de la coordination demeure essentielle compte tenu de l'existence de tant d'institutions et de ressources. En examinant avec soin comment assurer la coordination au sein de l'ONU et entre l'ONU et d'autres acteurs, nous utiliserons plus

efficacement ces ressources et disposerons d'un processus plus efficace. L'ONU elle-même doit continuer à jouer un rôle de chef de file dans le domaine de la coordination des efforts internationaux après les conflits.

Pour sa part, en tant que partie du système des Nations Unies, le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle important pour renforcer une coordination et une division du travail adéquates au niveau des organes de l'ONU. Il peut s'assurer de la pertinence opérationnelle des conseils de la Commission de consolidation de la paix, qui demeure essentielle pour les pays inscrits à l'ordre du jour des deux organes et pour régler les questions sécuritaires dans le domaine de la consolidation de la paix. La synergie la plus appropriée entre les deux organes pourrait servir à préciser et définir une transition sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Il faut continuer de cultiver une coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. C'est essentiel, car c'est le Conseil qui définit le mandat de la Commission de consolidation de la paix. Cette collaboration constitue également la base à partir de laquelle la Commission de consolidation de la paix recense les difficultés liées à la consolidation de la paix, les risques et les priorités dans un pays se relevant d'un conflit. Une collaboration accrue entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil devrait également être encouragée en matière de partage des informations se rapportant à la consolidation de la paix.

Les informations recueillies par la Commission de consolidation de la paix et reçues par le Conseil doivent être mutuellement complémentaires et regroupées pour former une base permettant de prendre de bonnes décisions dans le domaine de la consolidation de la paix. Pour rapprocher les positions, il devrait y avoir une meilleure synergie et une communication substantielle entre le Conseil et la Commission.

La synergie entre la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social est également indispensable. Il est particulièrement important de rapprocher la consolidation de la paix de la stabilité politique, du relèvement socioéconomique et des questions humanitaires, qui devraient jeter les fondements d'activités de développement à plus long terme. À cet égard, comme cela est stipulé dans la déclaration présidentielle du Conseil en date du 6 novembre 2007 (S/PRST/2007/42), la Commission de consolidation de la paix devrait continuer de constituer le lieu de coordination des activités à mener au lendemain des conflits par le système des Nations Unies, d'une part, et les organisations régionales et sous-régionales, d'autre part.

Ma délégation reconnaît que la Commission de consolidation de la paix accède progressivement à la maturité. Ses travaux ne sont toutefois pas particulièrement bien connus d'un large public, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile, dont le rôle et la contribution aux efforts de consolidation de la paix ont été reconnus par le Conseil. En tant que cofondateur de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité doit donc contribuer à accroître la sensibilisation du public aux travaux de la Commission et leur visibilité en présentant ses processus de fonctionnement et les résultats qu'il obtient dans ses diverses interventions.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'Indonésie continuera pour sa part d'appuyer et de contribuer aux efforts déployés pour élaborer une démarche intégrée et cohérente dans le domaine du maintien de la paix, se fondant sur les dimensions de la sécurité, de la démocratie et du développement, et sensibiliser à ces questions aux niveaux national et régional.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Takasu, pour les efforts qu'il a déployés afin de consolider institutionnellement le rôle de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies et en dehors.

L'expérience tirée de la deuxième année d'existence de la Commission confirme que l'assistance apportée aux pays sortant d'un conflit par l'ONU et d'autres partenaires a rencontré des obstacles majeurs sur le plan du renforcement des capacités nationales des pays bénéficiaires et de la coordination et de la synergie des efforts de consolidation de la paix par l'ONU et les autres participants au processus de consolidation de la paix.

Notre évaluation de la deuxième année de travaux de la Commission est positive. Des progrès importants ont été réalisés au Burundi, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Nous avons entamé les travaux pour recenser les priorités en matière de consolidation de la

paix dans la République centrafricaine. Nous pensons que l'un des grands bénéfices de la Commission de consolidation de la paix est l'instauration d'un dialogue direct avec les gouvernements nationaux, leur permettant ainsi d'avoir des rôles clefs et d'être responsables du processus de consolidation de la paix. Nous pensons que l'objectif principal de la Commission de consolidation de la paix dans la phase actuelle est de réaliser des progrès viables au niveau national grâce à la mise en œuvre coordonnée des stratégies de consolidation de la paix et des mécanismes de surveillance et de suivi sous l'égide des gouvernements concernés.

Nous constatons surtout des progrès dans l'instauration d'un dialogue régulier entre la Commission et le Conseil de sécurité sur les questions qui sont à l'ordre du jour des deux organes. Nous pensons que la pratique consistant à inviter les Présidents des formations spécialement consacrées à certains pays a montré son utilité. À l'avenir, on pourrait envisager d'organiser ces réunions en séance plénière pour veiller à ce qu'il y ait un dialogue interactif sur les questions de consolidation de la paix dans ces pays.

Nous pensons également qu'il importe d'assurer un échange intensif d'informations sous la forme de séances régulières entre le Président de la Commission et le Président du Conseil de sécurité et une complémentarité entre les deux organes pour qu'ils élaborent en coopération leur documentation.

Nous devrions également poursuivre le dialogue sur la question de l'inclusion de nouveaux candidats à l'ordre du jour de la Commission, en prenant en compte les besoins réels d'un pays particulier en matière d'aide internationale après les conflits, les progrès réalisés par la Commission dans les pays examinés, en sachant que la Commission ne représente pas une source supplémentaire de financement extérieur, mais plutôt un mécanisme de coordination et de consultation. Nous pensons en outre qu'il serait bon de commencer à débattre l'année prochaine des critères, y compris du calendrier d'exécution, en vue de radier les pays de l'ordre du jour de la Commission.

De toute évidence, le renforcement des liens organiques entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité devrait se poursuivre parallèlement à l'instauration d'un dialogue entre la Commission, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, outre les autres organes, fonds et programmes de l'ONU, la communauté des donateurs et les organisations régionales. La Commission devrait accorder davantage d'attention à ces questions.

Nous estimons que durant sa troisième année d'existence, la Commission devra renforcer son rôle de coordination dans les domaines qui exigent davantage d'attention de la part de la communauté internationale, et ce, en harmonisant ses activités avec les mécanismes d'assistance déjà en place, surtout au sein des Nations Unies.

À bien des égards, ce renforcement dépendra de la consolidation de la position du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au sein du Secrétariat de l'ONU. Nous plaçons à cet égard tous nos espoirs dans la nouvelle Directrice du Bureau, M^{me} Jane Holl Lute. Nous nous félicitons qu'elle soit présente parmi nous aujourd'hui.

Nous comptons que la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix prendront une part active à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le relèvement rapide et sur la consolidation de la paix après les conflits, qui fait suite à la réunion du Conseil de sécurité tenue le 20 mai sous la présidence du Royaume-Uni. L'expérience de la Commission en matière de renforcement de la coordination des activités de consolidation de la paix des capacités nationales civiles des États bénéficiaires et des partenaires, y compris l'ONU, et de relèvement rapide des mécanismes de financement devrait être pleinement prise en compte lors de la rédaction du rapport.

Au cours des 12 prochains mois, la Commission devrait également se concentrer sur l'analyse des enseignements tirés du processus de consolidation de la paix. À cet égard, nous pensons qu'il importe d'améliorer l'efficacité du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Les délibérations d'ordre politique et stratégique au sein du Comité d'organisation peuvent également avoir une valeur pratique. Toutefois, elles ne devraient pas limiter le mandat du Groupe de travail ni conduire à l'apparition de normes dogmatiques concernant la consolidation de la paix après les conflits et le relèvement.

La Commission devrait aussi se pencher sur la mobilisation de ressources supplémentaires de la part des donateurs, notamment en associant pleinement les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et les fonds

d'affectation spéciale à ses travaux. Nous accordons une grande importance au Fonds pour la consolidation de la paix, en tant que catalyseur de ressources financières d'urgence qui peuvent faciliter la mobilisation de mécanismes d'aide plus durables. Nous estimons que le moment est venu de revoir son mandat et nous attendons à cet égard des propositions concrètes de la part du Secrétariat de l'ONU afin de commencer à examiner cette question à l'Assemblée générale.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cet important et très opportun débat. Opportun, ce débat l'est parce que la consolidation de la paix reste au cœur des travaux du Conseil de sécurité. Le débat thématique sur la consolidation de la paix après les conflits, que nous avons eu ici en mai, et auquel plusieurs collègues ont fait allusion, a permis de pointer du doigt les lacunes des efforts de stabilisation et de relèvement, en particulier immédiatement après un conflit.

Le débat de mai a également mis en lumière le rôle déterminant de la Commission de consolidation de la paix, notamment pour ce qui est d'inscrire l'engagement de la communauté internationale dans la durée afin de veiller à ce que les pays concernés ne retombent pas dans le conflit. Les 12 prochains mois nous donnent la possibilité de nous attaquer tous ensemble à ces insuffisances cruciales qui continuent d'entraver les efforts de consolidation de la paix.

Je voudrais tout d'abord saluer le travail accompli l'année dernière par la Commission de consolidation de la paix. Je tiens plus particulièrement à souligner le dynamisme dont a fait preuve notre collègue, l'Ambassadeur Takasu du Japon, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les rôles phares joués par nos collègues de la Belgique, du Brésil, d'El Salvador, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède. Je voudrais aussi remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du rôle qu'il a joué, et me féliciter chaleureusement de la nomination de Jane Holl Lute en tant que nouvelle Sous-Secrétaire générale.

Le rapport annuel (S/2008/417) décrit les succès obtenus par la Commission de consolidation de la paix, mais aussi les difficultés auxquelles nous continuons de nous heurter. Ces 12 derniers mois, le Conseil a entendu plusieurs exposés sur le trafic des stupéfiants, les élections, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, la justice transnationale et la réforme agraire. Pour aider un pays à sortir d'un conflit et à maintenir sa stabilité, il faut bien souvent régler toutes ces questions. Comme l'Ambassadeur Takasu l'a dit, la Commission de consolidation de la paix doit veiller à changer véritablement les choses sur le terrain.

J'attends avec intérêt les nouveaux exposés que la Commission de consolidation de la paix nous fera sur la situation dans les quatre pays inscrits à son ordre du jour et ses conseils sur les mesures que le Conseil, ainsi que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient envisager de prendre. Pour y parvenir, j'espère que la pratique des réunions mensuelles entre les présidents de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité sera maintenue pour harmoniser nos travaux respectifs.

Il importe que les échanges entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ne prennent pas une allure purement mécanique. Nous devons rester alertes face aux nouvelles menaces à la consolidation de la paix et y répondre rapidement. Cela signifie entre autres qu'il faut être vigilant face aux effets que la crise des prix du pétrole et des denrées alimentaires, et maintenant la crise financière, peuvent avoir sur la consolidation de la paix.

Nous devrions aussi trouver des moyens plus créatifs de solliciter le conseil ou l'appui de la Commission de consolidation de la paix. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité a, dans une large mesure, procédé par réaction. Il n'a renvoyé à la Commission de consolidation de la paix que les pays ayant demandé à figurer à l'ordre du jour de cette dernière. Mais le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix elle-même pourraient prendre davantage l'initiative et examiner, avec l'assentiment du pays concerné, si la Commission de consolidation pourrait rapidement mobiliser des ressources pour faire face à toute nouvelle menace qui risquerait de compromettre le relèvement d'un pays qui n'est pas formellement inscrit à son ordre du jour.

Enfin, nous attendons avec intérêt que la Commission de consolidation de la paix fasse part de ses vues dans le rapport qu'il a été demandé au Secrétaire général d'établir lors du débat du 20 mai, sur la manière dont l'ONU peut améliorer son appui pour assurer un relèvement rapide. Ce rapport donne au système des Nations Unies l'occasion de combler les lacunes en matière de direction, de capacité civile à déployer sur le terrain et de mise à disposition rapide

des financements, qui entravent actuellement les efforts de la communauté internationale pour assurer un relèvement rapide. La question sera de savoir si, au fil du temps, nous pourrons réduire la proportion des conflits, se situant actuellement à 30 %, qui reprennent dans les cinq années qui suivent un accord de paix.

Mais l'épreuve ne s'arrête pas là. Lors du récent débat sur la médiation et le règlement des différends, présidé par le Président Compaoré du Burkina Faso, nous avons observé que certains accords de paix avaient échoué en raison de l'absence d'un programme de mise en œuvre et parce que nous ne disposons pas des liens appropriés entre les processus de médiation et la phase cruciale du relèvement et de la consolidation de la paix. Alors que les rapports demandés par le Conseil dans divers débats sont en cours d'élaboration, il est impératif que nous établissions une cohérence entre tous les aspects d'un conflit, afin que des accords de paix efficaces puissent être élaborés, mis en œuvre et durablement respectés.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je félicite la nouvelle Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^me^ Jane Holl Lute, et lui souhaite la bienvenue. Elle peut compter sur l'entière coopération de ma délégation. Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Yukio Takasu du Japon, d'être présent parmi nous et d'avoir présenté le rapport annuel de la Commission (S/2008/417).

Le Sommet mondial de 2005 a mis l'accent sur la nécessité d'une démarche coordonnée, cohérente et intégrée en matière de consolidation de la paix et de réconciliation après les conflits afin de parvenir à une paix durable dans le monde. La nouvelle architecture de consolidation de la paix mise en place au sein de l'ONU, avec la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a été conçue pour être un mécanisme institutionnel contribuant à répondre aux besoins spécifiques des pays qui sortent d'un conflit et s'engagent dans la voie du relèvement économique durable et de la reconstruction.

Nous nous félicitons des efforts entrepris par la Commission de consolidation de la paix pour s'acquitter de ses mandats et de ses fonctions essentielles, énoncées dans la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et dans la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, en particulier dans des domaines comme le renforcement de l'interaction entre les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les institutions financières internationales; le renforcement des activités de sensibilisation et d'information du public; le conseil en matière de politiques et de stratégies de la consolidation de la paix; la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi des stratégies intégrées de consolidation de la paix; et l'organisation de missions sur le terrain dans les pays examinés.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le Fonds pour la consolidation de la paix a enregistré des progrès louables dans l'octroi d'une assistance aux pays dans les premiers stades de la stabilisation après un conflit et la mobilisation de ressources plus durables, ce que montrent bien les annonces de contribution de 269 millions de dollars faites par 44 donateurs, ainsi que la mise en route de 37 projets de consolidation de la paix dans 11 pays.

Ma délégation note avec satisfaction les résultats tangibles obtenus en Sierra Leone et au Burundi, les deux premiers pays à avoir bénéficié du soutien de la Commission de consolidation de la paix, dans les domaines cruciaux que sont la préparation d'élections locales, la promotion de la croissance économique, le relèvement de l'infrastructure, l'emploi et l'autonomisation des jeunes, l'état de droit et la réforme de l'administration publique. La création récente de formations spécifiques pour la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, ainsi que l'examen de la demande de la Côte d'Ivoire, qui souhaite être inscrite à l'ordre du jour de la Commission, sont également des éléments à souligner.

Malgré ces avancées, ma délégation est aussi d'avis que la Commission de consolidation de la paix, qui est en pleine évolution, continuera de rencontrer tout un ensemble de problèmes. Les conflits prolongés, l'aggravation des déséquilibres économiques mondiaux, la crise énergétique et alimentaire, la pénurie de ressources naturelles, les fréquentes catastrophes et les épidémies de grande ampleur ont eu des effets néfastes sur les efforts collectifs internationaux visant à instaurer une paix et un développement durables. La Commission de consolidation de la paix a la tâche difficile d'améliorer ses méthodes de travail et son règlement intérieur provisoire, de simplifier ses relations institutionnelles avec d'autres organes de l'ONU et des entités

extérieures au système ainsi qu'avec les formations de la Commission, et de formuler un consensus clair sur les concepts et priorités à établir en matière de consolidation de la paix.

Dans un autre ordre d'idées, le Fonds pour la consolidation de la paix n'a pas encore exploité tout son potentiel, faute de progrès sensibles dans le règlement de questions de stratégie et de gestion, tels que les critères de sélection des pays bénéficiaires, les calendriers d'élaboration et d'adoption des projets, les capacités d'absorption financières et institutionnelles des gouvernements locaux, les conditions à remplir par les pays pour bénéficier des divers projets d'intervention d'urgence du Fonds et le pouvoir de mobilisation du Fonds. Tout en attendant avec intérêt le processus d'examen, prévu en 2010, de l'ensemble des travaux de la Commission de consolidation de la paix, nous espérons que des leçons, pratiques et synergies utiles découlant de l'expérience acquise seront mises à profit plus avant, de façon ainsi non seulement à empêcher les pays concernés de retomber dans un conflit, mais aussi à renforcer les capacités d'alerte précoce afin d'anticiper les conflits potentiels et d'amener la communauté internationale à agir pour les prévenir.

Alors que la Commission de consolidation de la paix entre dans sa troisième année de fonctionnement, il reste beaucoup à faire pour l'aider à obtenir des résultats plus concrets et à devenir véritablement l'un des instruments internationaux clefs de coordination des activités de consolidation de la paix. En plus de définir les relations appropriées à avoir avec les organes et organismes du système des Nations Unies, la Commission devrait renforcer ses rapports avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans le cadre d'une action conjointe pour améliorer la coordination, la complémentarité et la division du travail.

Le développement de l'interaction accrue entre les diverses parties prenantes est d'une importance capitale. L'expérience considérable du système des Nations Unies dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien de la paix, de l'assistance électorale et humanitaire, de la reconstruction et du développement durable doit être pleinement mise à profit en combinaison avec les diverses contributions des gouvernements locaux, des institutions de Bretton Woods et des organisations régionales et non gouvernementales de façon à maximiser les résultats sur le terrain et à éviter les chevauchements et doubles emplois éventuels.

La Commission devrait renforcer son action en améliorant les stratégies intégrées de consolidation de la paix, et en élaborant des mécanismes efficaces de contrôle et de suivi en vue de refléter pleinement les priorités de développement et de reconstruction socioéconomique des pays bénéficiaires, les avantages comparatifs et les engagements concrets des donateurs internationaux, et d'éviter aux gouvernements nationaux des fardeaux inutiles.

Nous sommes conscients que la Commission peut avoir à mener des activités variées dans différents contextes postconflit, et qu'une approche générale et par pays de la consolidation de la paix est par conséquent essentielle. Ma délégation estime que de nouvelles améliorations dans le programme de développement, en particulier pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de l'éducation et de la formation, du relèvement de l'agriculture et des zones rurales, de la réforme du secteur privé et du renforcement des capacités, permettront de remédier aux causes profondes des conflits, de favoriser le relèvement socioéconomique et de créer un cadre propice à une paix et une reconstruction durables. La Commission devrait également promouvoir l'implication et la participation active des pays à tous les stades de ses travaux.

En dernière analyse, l'objectif suprême de la consolidation de la paix est de permettre aux pays sortant d'un conflit de constituer des capacités autonomes et des ressources nationales en vue de l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'un développement autoentretenus, conditions dont la population locale est à la fois le garant et la principale bénéficiaire. Le rôle complémentaire des services d'experts et l'assistance fournis au niveau international devrait être exercé dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et compte dûment tenu des particularités et des intérêts des pays considérés.

M. Ripert (France) : Je voudrais vous remercier à mon tour, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la consolidation de la paix, thème qui occupe de plus en plus souvent nos discussions au Conseil. Je voudrais moi aussi saluer l'Ambassadeur du Japon, M. Takasu, qui préside avec détermination et talent les travaux de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les Ambassadeurs de la Belgique, du Brésil,

des Pays-Bas, de la Norvège, d'El Salvador et de la Suède pour leur conduite des travaux de la Commission dans ses différentes configurations et pour leurs efforts incessants pour que cette dernière établisse sa valeur ajoutée au sein du système.

Je voudrais aussi saluer le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et remercier le Secrétaire général pour son soutien à celui-ci, M^me^ Carolyn McAskie, bien sûr, qui a jeté les premières pierres de l'édifice, et M^me^ Holl Lute, qui a récemment pris ses fonctions et à qui nous souhaitons le plus grand succès – et je veux lui dire qu'elle peut compter sur le soutien plein et entier de la France et de l'Union européenne.

J'ai en effet l'honneur de prendre la parole également au nom de l'Union européenne. Le thème de la stabilisation postconflit est au centre des réflexions et des priorités de l'Union européenne, qui a salué ces résultats concrets du Sommet de 2005 et les objectifs plus larges poursuivis depuis lors, notamment la réflexion que le Secrétaire général a engagée à la demande du Conseil de sécurité pour apporter une réponse plus organisée, plus efficace et plus rapide aux défis de la sortie de crise et du postconflit.

Pendant sa deuxième année de travail, la Commission de consolidation de la paix a marqué des progrès prometteurs. L'attention de la communauté internationale sur les pays inscrits à son ordre du jour s'est accrue. Pour le Burundi et la Sierra Leone, les deux premiers pays inscrits à son ordre du jour, la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix repose à présent sur un plan de travail clair pour les mois à venir. Sur le terrain, la coordination est renforcée. Les différents acteurs politiques nationaux, la société civile, les partenaires, y compris privés, et les différents bailleurs de fonds se parlent et s'efforcent de mettre en œuvre une feuille de route commune.

Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire de renforcer la visibilité de la Commission et sa capacité d'entraînement et d'influence. Il est remarquable à cet égard que des pays qui bénéficieraient manifestement à s'engager avec la Commission y soient encore réticents. Des efforts de communication sont nécessaires, notamment auprès des organisations régionales. Il pourrait, de la même façon, être envisagé que certaines réunions de la Commission se tiennent ailleurs qu'à New York.

Lorsque l'on parle de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix, il ne faut pas oublier que ce n'est pas uniquement une question de ressources financières. La Commission de consolidation de la paix n'a pas vocation à devenir un nouveau guichet d'aide humanitaire ou d'aide au développement. Toutes les énergies et ressources du système doivent être mobilisées. Je pense aussi aux ressources et aux énergies des différentes diasporas.

Il est vrai que, dans de nombreux cas, la clef est bien d'élargir le cercle des États et des organisations qui appuient les efforts des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. La République centrafricaine en est un particulièrement bon exemple. Elle offre à la Commission l'occasion de développer ses instruments pour assurer une mobilisation adéquate de la communauté internationale à l'égard d'un pays qui a plutôt toujours souffert d'une relative indifférence.

L'Union européenne se permet d'émettre quelques suggestions pour l'année à venir s'agissant des axes de travail de la Commission. Nous devons tout d'abord encourager les efforts déployés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour renforcer sa propre capacité à agir en soutien aux travaux de la Commission. Ensuite, la Commission doit améliorer ses méthodes de travail pour être plus efficace en étant plus stratégique, en particulier dans la perspective de l'inscription de nouveaux pays à son ordre du jour. Certains instruments ont été développés l'année dernière. Aujourd'hui, la Commission a besoin de moins de réunions, mais de réunions mieux préparées. Et nous ne devons pas hésiter à faire appel aux mécanismes de coordination des États les plus engagés, tel le Groupe de contact pour la consolidation de la paix dans le cas, par exemple, de la Guinée-Bissau. Il faudra de plus travailler sur les points d'entrée pour l'engagement de la Commission de consolidation de la paix, la réduction progressive de sa présence et la fin de sa présence. En définitive, le travail de la Commission doit être intégré dans les stratégies du Conseil de sécurité le plus en amont possible et, similairement, la Commission doit amener les acteurs du développement à inscrire leur action dans une stratégie de stabilisation politique et sécuritaire, en s'appuyant sur les efforts généraux pour renforcer la cohérence de l'Organisation dans son ensemble, à travers le fameux programme « System-wide coherence ».

Je voudrais insister sur le point de l'intervention le plus en amont possible de la Commission. Cela a été évoqué par notre président, l'Ambassadeur du Japon, et cela a été soutenu par l'Ambassadeur d'Italie, c'est

pour nous vital. Nous ne sommes évidemment pas encore en mesure de parler de prévention des crises, mais tout le monde sait qu'en traitant de la sortie de crise et de la gestion du postconflit en fait nous améliorons la capacité d'un pays à éviter de retomber dans la crise. Il est clair pour nous que, à terme, un schéma idéal est celui dans lequel l'ensemble des institutions des Nations Unies interviennent ensemble, y compris – pourquoi pas puisque nous sommes ici au Conseil de sécurité – lors du déploiement d'une opération de maintien de la paix. C'est alors que nous sommes en capacité de bien définir la part qui doit revenir aux militaires pour le maintien de la paix et la part qui doit revenir à l'effort civil, la mobilisation indispensable des énergies nationales, la cohérence de tous les acteurs, nationaux et régionaux. C'est dans ces conditions-là que l'on réglera aussi les problèmes que nous traitons au Conseil de sécurité quand nous traitons de postconflits qui durent, et nous en avons plusieurs exemples à l'ordre du jour du Conseil. En s'y prenant plus tôt, nous permettrons de raccourcir et d'être plus efficace à l'ensemble de l'intervention et, je prêche, les membres savent, pour une idée un peu étrange qui est même le déploiement d'une commission de consolidation de la paix avant même le déploiement sur le terrain de forces de maintien de la paix, si c'est nécessaire, pour bien cadrer l'ensemble des interventions de notre Conseil.

L'Union européenne soutient pleinement les activités de la Commission de consolidation de la paix, et elle partage les priorités que l'Ambassadeur Takasu vient de nous proposer. La Commission européenne est activement engagée dans tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, où l'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de fonds, sinon le premier, à la fois en termes d'aide humanitaire, d'aide budgétaire et d'aide au développement. L'Union européenne participe aussi à l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix. Enfin, n'oublions pas que l'Union européenne peut aussi soutenir la mise en œuvre des volets politique et sécuritaire de ces stratégies, y compris à travers les instruments de la Politique européenne de sécurité et de défense, comme c'est le cas actuellement avec la mission d'appui et d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau.

En conclusion, je voudrais observer que, tout comme l'Union européenne, les institutions financières internationales ont commencé à adapter leurs instruments. C'est aussi le cas des acteurs régionaux et sous-régionaux. En particulier, c'est le cas de l'Union africaine. Le système des Nations Unies montre ainsi qu'il peut être plus engagé et prêt à s'aligner sur les stratégies définies par la Commission, et l'Union européenne invite toutes les entités qui le composent à redoubler d'efforts aux fins d'assurer cette cohérence.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je remercie tout d'abord la délégation chinoise, votre délégation, d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser un débat du Conseil de sécurité sur ce sujet d'importance relatif à la Commission de consolidation de la paix, quelques jours après l'Assemblée générale. Ma délégation a suivi avec un grand intérêt la déclaration faite par l'Ambassadeur Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix. Elle le remercie des informations fort utiles qu'il a bien voulu mettre à la disposition du Conseil de sécurité.

La création, il y a deux ans, de la Commission de consolidation de la paix est assurément l'affirmation de la solidarité de la communauté internationale à l'égard des pays sortant de conflits. Ces pays sont en général confrontés à des défis divers, tant sur les plans économique, politique, social qu'au niveau sécuritaire, qu'ils ne peuvent surmonter sans un appui international soutenu.

C'est pourquoi après celle du Burundi, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau, nous nous réjouissons de l'admission récente de la République centrafricaine à l'agenda de la Commission de consolidation de la paix, suivie de la création d'une formation spécifique pour ce pays, que dirige avec efficacité mon voisin, l'Ambassadeur Grauls, qui reconnaît lui-même qu'il s'agit là d'une étape importante dans les efforts de mobilisation de la communauté internationale pour le relèvement de ce pays. Nous espérons également voir se concrétiser d'ici-là la requête d'admission à la Commission de consolidation de la paix déposée par la Côte d'Ivoire. Sans doute faudrait-il attendre la fin du processus électoral.

Considérée à juste titre comme un organe doté à la fois d'une fonction d'affermissement de la paix et de prévention de la reprise des hostilités dans les pays sortant de conflits, la Commission de consolidation de la paix a déjà réussi à accompagner plusieurs États dans une phase de normalisation politique et sécuritaire, de rétablissement de l'autorité de l'État, de

la relance de l'économie – bref, de la mise en place de bases solides d'un développement durable.

Nous tenons donc d'entrée de jeu à féliciter la Commission de consolidation de la paix et ses différentes formations pays, de même que le Fonds de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour leurs importantes réalisations.

Le présent débat vient opportunément pour faire le point des résultats atteints, des défis qui persistent et pour rechercher, avec tous les acteurs, les meilleurs moyens pour permettre à la Commission de mieux accomplir sa mission. Nous encourageons la Commission à poursuivre les visites de terrain, qui se sont avérées des outils irremplaçables pour toucher du doigt les réalités et avoir des échanges directs avec les acteurs locaux et leurs partenaires.

Nous saluons les contacts et autres interactions informelles avec les autres organes de l'ONU. Cette coopération doit se poursuivre dans le cadre d'un partenariat bien compris et d'une harmonisation des actions qui permettra que les organes évitent des doubles emplois, tout en respectant leurs mandats respectifs.

La participation des organisations internationales et de la société civile aux travaux de la Commission de consolidation de la paix est également louable et doit être poursuivie dans le cadre d'une fédération des efforts en vue de développer des stratégies intégrées.

Partant du principe que la tâche principale de la Commission de consolidation de la paix est de faciliter le lien institutionnel entre le maintien de la paix, les opérations postconflit et le réseau international d'assistance et de mobilisation des donateurs, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit faire plus d'efforts dans la mobilisation des partenaires potentiels disposant de ressources et à même d'aider les États dans leur processus de relèvement, car de toute évidence, même si des progrès importants ont été faits, beaucoup de possibilités restent encore inexploitées.

Deuxièmement**,** en tant qu'organe intergouvernemental, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle essentiellement politique, de coordination des actions de toutes les parties prenantes, afin d'éviter les doubles emplois, maintenir un dialogue constructif avec tous les acteurs nationaux, promouvoir, en toutes circonstances, l'appropriation nationale du processus, faire des recommandations et suggérer des stratégies intégrées de consolidation de la paix.

Troisièmement**,** en tant qu'organe consultatif, la Commission de consolidation de la paix ne saurait à notre avis prétendre élaborer des projets, ou établir des choix définitifs à la place du Fonds de consolidation de la paix, mieux outillé pour le faire. Nous encourageons la Commission et ses partenaires, à poursuivre leurs efforts dans le sens d'une meilleure mobilisation de l'expertise nationale, notamment pour formuler des projets.

Quatrièmement**,** nous estimons que la contribution de la Commission de consolidation de la paix à la reconstruction et au renforcement des institutions ne sera effective que si, dans sa démarche, la Commission met un accent particulier sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, qui, au regard de leur connaissance du milieu, sont à même de jouer un rôle important dans le dialogue politique avec les États concernés, et pour la mobilisation des efforts aux niveaux régional et sous-régional. À cet effet, je voudrais mettre en exergue le rôle majeur joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, ainsi que la participation active, sur une base bilatérale, de certains de ses membres au relèvement de ces deux pays.

L'étape de la consolidation de la paix est une phase délicate du processus de transition postconflit. Dans cette démarche de retour vers la paix, toutes les dimensions du problème doivent être traitées au même titre. Ainsi, nous reconnaissons que les projets à impact rapide, s'ils sont bien menés, peuvent s'avérer efficaces pour stabiliser la situation socioéconomique, mobiliser la volonté politique, rétablir la confiance et les bases d'un relèvement rapide.

Il demeure toutefois indispensable que tous les secteurs essentiels soient rapidement couverts par l'aide internationale. Cela évitera de donner le sentiment que la communauté internationale privilégie des secteurs comme la gouvernance, les élections, le renforcement de l'appareil judiciaire, par rapport à des domaines vitaux comme l'énergie, ou les services sociaux de base.

Les activités relatives au renforcement de la primauté du droit sont certes importantes, pour favoriser la participation de partenaires et fixer le cadre

de conduite des acteurs et des stratégies, mais il ne faut pas oublier que jeter les bases d'une paix et d'un développement durables demeure l'objectif ultime.

Il est important en effet que le message de la communauté internationale soit bien compris, ce qui contribuera à renforcer la confiance des acteurs nationaux et à stimuler une appropriation nationale effective du processus.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Yokio Takasu, pour son exposé détaillé. Je voudrais également remercier chacun des vice-présidents de la Commission pour leur rôle appréciable de chef de file.

De même, nous saluons le travail réalisé par M^me^ Carolyn McAskie en tant que Secrétaire générale adjointe à l'appui à la consolidation de la paix et nous nous félicitons de la nomination de M^me^ Jane Holl Lute.

Les activités menées par l'édifice de consolidation de la paix des Nations Unies lors de sa deuxième session, et les mesures prises, constituent des progrès importants vers l'aboutissement des tâches que nous ont confiées les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005. L'extension de l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix à quatre pays souligne clairement la crédibilité acquise par cet organe auprès de la communauté internationale. C'est le fruit de la mise en place de réponses souples, coordonnées, cohérentes et intégrées, face aux défis posés par la consolidation de la paix, comme le montrent les cas du Burundi, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau.

Cette confiance a été renforcée par la participation de la société civile, des institutions de Bretton Woods, de l'Union européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique et par les retombées positives de cette participation sur l'établissement de critères opérationnels pour régir les travaux de la Commission.

En outre, les missions sur le terrain ont montré l'engagement de la Commission envers les pays inscrits à son ordre du jour et ont également favorisé une plus grande coordination avec les acteurs politiques nationaux, les partenaires et les donateurs. Malgré ces réalisations, la Commission doit encore surmonter un certain nombre d'obstacles si elle veut avoir une influence véritable et durable sur le terrain.

À cette fin, il sera indispensable que la Commission, sur la base de ses capacités et des leçons tirées du passé, définisse des critères appropriés pour permettre aux pays inscrits à son ordre du jour de jouer leur rôle et de bénéficier autant que possible des travaux de la Commission.

Cela passe par une stratégie en matière de communication et de diffusion, visant à faire connaître le rôle et les réalisations de la Commission. De même, la Commission devra redéfinir ses axes et ses méthodes de travail et établir systématiquement des indicateurs spécifiques pour le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des stratégies intégrées.

Nous devons également accroître la participation du secteur privé et celle des organisations régionales et sous-régionales aux travaux de la Commission.

Le Panama estime que pour être durable, la paix doit s'appuyer sur le triangle interactif formé par la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Dans ce contexte, il est important d'améliorer le processus de planification intégré du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques, afin de mieux définir les missions intégrées autorisées par le Conseil.

Pour sa part, le Conseil de sécurité devra, de concert avec la Commission et les autres organes et institutions des Nations Unies, créer des mécanismes permettant d'éviter les doubles emplois, et d'assurer la complémentarité des efforts déployés dans les pays inscrits dans ses programmes respectifs.

La responsabilité d'assurer la réussite de la Commission incombe à toute l'Organisation. Notre engagement ferme et résolu de faire aboutir le processus continu de consolidation de la paix doit consister à améliorer l'influence de cette Organisation, en tant qu'ensemble unique et de manière tangible, sur la vie de milliers de civils qui tentent de reconstruire leurs communautés après la guerre.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cet important débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix.

Nous aimerions également remercier le Président du Comité d'organisation de la Commission de

consolidation de la paix, S. E. M. l'Ambassadeur Yukio Takasu, représentant du Japon, pour son travail remarquable.

Nous aimerions en outre saluer la contribution notable des Présidents des formations nationales du Burundi, de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau et de la République centrafricaine, ainsi que le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

L'Afrique du Sud se félicite du second rapport de la Commission de consolidation de la paix et salue les avancées réalisées par la Commission au cours de sa deuxième session, notamment, les pas importants vers l'exécution de son mandat et de ses fonctions essentielles.

Nous pensons qu'il est essentiel de disposer d'une Commission de consolidation de la paix solide pour affronter les défis liés aux conflits, à l'instabilité et au sous-développement. Il est important que la Commission parvienne à empêcher les pays qui sortent d'un conflit de retomber dans le conflit.

La Commission de consolidation de la paix compte parmi ses réussites les efforts continus qu'elle a déployés pour renforcer ses relations et sa coopération avec les organes et institutions compétents, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Dans le même temps, ma délégation souligne l'importance de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales compétentes. L'Union africaine continue de jouer son rôle dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment dans le contexte du Cadre politique de reconstruction après conflit en Afrique, dont les travaux portent avant tout sur les origines profondes des conflits.

Nous nous réjouissons de voir, comme le souligne le rapport de la Commission de consolidation de la paix, que le Comité d'organisation a mené un dialogue interactif avec le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et a reçu un document d'information de l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Chissano, durant la période visée par le rapport. Nous attendons davantage d'interactions de cette nature, car elles sont cruciales pour renforcer et promouvoir la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Ma délégation salue également l'établissement de contacts réguliers entre le Président de la Commission de consolidation de la paix et les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, sur les questions relatives aux travaux de la Commission. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui continu en vue de renforcer ces relations.

Maintenant que l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU est bien établie, le défi consiste à consolider les acquis obtenus jusqu'ici. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la Commission de consolidation de la paix devrait continuer d'être guidée par les États Membres. Le Comité d'organisation de la Commission doit continuer d'être au cœur de toutes les activités et décisions de la Commission de consolidation de la paix et son rôle central devrait être renforcé.

Nous notons avec satisfaction que les réunions consacrées spécialement à certains pays ont énormément contribué au succès de la Commission au cours des deux dernières années. Grâce au travail réalisé par ces formations, la Commission a beaucoup contribué à la promotion et à l'adoption des Cadres stratégiques pour le Burundi, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. L'établissement de mécanismes de contrôle et de suivi visant à évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Cadre est également essentiel au succès des efforts de consolidation de la paix déployés sur le terrain.

En ce qui concerne la formation République centrafricaine, ma délégation est persuadée que, sous la houlette du Représentant permanent de la Belgique, les efforts de la Commission dans ce pays déboucheront sur des résultats positifs.

L'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix demeure fondamentale pour aider les pays qui se relèvent d'un conflit à reconstruire leurs institutions et pour garantir la paix et le développement. Ainsi, nous félicitons les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission du rôle actif qu'ils jouent dans les efforts visant à reconstruire leur pays respectif.

Ma délégation se félicite que le rapport reconnaisse l'importance de l'aide publique au développement, du commerce et des investissements dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous espérons que la Commission continuera d'élaborer des méthodes permettant de mobiliser des ressources internationales

et nationales. En même temps, les projets à effet rapide et une injection suffisante de ressources prévisibles dans un pays qui sort d'un conflit sont des éléments essentiels pour veiller à la stabilité et au développement sur place.

Enfin, au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience, nous devons nous attacher davantage au lien qui existe entre paix et développement. À cet égard, nous aimerions qu'on mette davantage l'accent sur le programme de développement des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. L'Afrique du Sud demeure attachée à la cause que sert la Commission de consolidation de la paix. Nous continuerons d'œuvrer avec d'autres membres pour éviter que les pays qui émergent d'un conflit n'y replongent et afin de maximiser l'impact de la Commission sur le terrain, dans le plein respect des politiques et stratégies des gouvernements nationaux avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance pour examiner le Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session. Les discussions d'aujourd'hui devraient nous permettre de dresser le bilan des progrès accomplis à ce jour et des difficultés auxquelles nous nous heurtons à l'heure où nous entamons la troisième année d'existence de la Commission.

Je voudrais également, à cette occasion, remercier le Président du Comité d'organisation, l'Ambassadeur Yukio Takasu, pour ses observations ainsi que pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission.

La création de la Commission de consolidation de la paix a été, à notre avis, l'une des conséquences majeures, à ce jour, de la réforme des Nations Unies. La notion de consolidation de la paix, telle qu'appliquée par le biais de la Commission, fournit le meilleur moyen de formuler et de consolider les trois principaux piliers des Nations Unies : sécurité, développement et protection des droits de l'homme. Ce n'est qu'en les appliquant ensemble que la paix durable ainsi qu'une stabilité et une prospérité à long terme peuvent être obtenues.

Nous savons également que les chances de parvenir à une paix réelle sont multipliées par l'engagement prompt et coordonné de l'ensemble du système des Nations Unies après l'institution du cessez-le-feu sur le terrain ou la signature d'un accord de paix. Il est par conséquent impératif que tous les efforts déployés après un conflit soient coordonnés et intégrés pour qu'ils puissent être utilisés au mieux tout en réduisant substantiellement les chevauchements.

C'est pour ces raisons spécifiques que la Croatie a appuyé la création en 2006 de la Commission de consolidation de la paix, dont elle s'est vivement félicitée, ainsi que les travaux qu'elle a ensuite accomplis sur des questions liées aux formations nationales. Nous pensons que sa deuxième session a permis d'obtenir de nombreux résultats positifs qui pourront être consolidés à l'avenir, notamment ceux qui sont liés à l'approche plus ciblée vis-à-vis des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous espérons que l'on continuera d'adopter cette approche, particulièrement à l'égard des nouveaux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission – la Guinée-Bissau et la République centrafricaine – dont l'inscription est spécialement bienvenue. Par ailleurs, nous estimons que l'élargissement de l'ordre du jour de la Commission constitue un signe clair de son importance croissante, de sa vitalité et de sa force au sein de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies.

Cela dit, nous voudrions nous faire l'écho des vues exprimées par certains membres ici présents qui ont insisté sur le fait que l'évolution de la Commission devrait aller de pair avec sa souplesse. À notre avis, une plus grande souplesse permet à la Commission de consolidation de la paix de réagir plus promptement et souplement dans des situations d'après conflit. De même, bien que nous nous félicitions des liens qui existent entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, nous pensons que cette coopération peut être encore améliorée et que l'on peut tirer davantage parti de la contribution de la Commission lors des délibérations du Conseil.

Ma délégation pense que l'idée avancée lors de débats antérieurs relatifs aux contributions pouvant être apportées par la Commission de consolidation de la paix sur des questions touchant spécifiquement un pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de la Commission a ses mérites. En effet, nous pensons que cela serait utile avant tout aux pays qui font l'objet d'un débat, mais donnerait à d'autres parties prenantes et organisations l'occasion de présenter des informations pertinentes permettant au Conseil de sécurité d'adopter des décisions en toute connaissance de cause.

Toutes les activités dont nous parlons aujourd'hui ne seraient évidemment pas réalisables sans un financement suffisant, souple et fourni en temps utile. La Croatie, qui est l'un des fondateurs et donateurs du Fonds de consolidation de la paix, espère que le Fonds pourra devenir, à l'avenir, un mécanisme capable de répondre promptement aux besoins de la Commission.

Enfin, nous espérons qu'au cours de sa troisième année d'existence, la Commission de consolidation de la paix continuera de consolider l'expérience acquise et le travail réalisé à ce jour, en se servant des enseignements tirés et en renforçant son efficacité, sa souplesse et son dynamisme pour répondre aux besoins de consolidation de la paix des pays inscrits à son ordre du jour.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée remercier l'Ambassadeur Takasu, du Japon, Président de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé et des informations qu'il nous a fournies.

Ayant examiné les travaux réalisés par la Commission au cours de l'année écoulée, nous voudrions nous féliciter du travail accompli. La brève expérience de la Commission ne permet pas encore d'affirmer que grâce à ce mécanisme, nous avons surmonté l'épreuve contre laquelle nous avait mis en garde le rapport Brahimi sur les cinq premières années, mais les mesures prises et les résultats obtenus à ce jour nous poussent à l'optimisme.

Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour développer trois points très concrets.

Tout d'abord, la nécessité de renforcer davantage encore la coordination et la cohérence entre les organes et les entités du système des Nations Unies, et d'améliorer la collaboration avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les organisations régionales et sous-régionales. Comme je l'ai dit précédemment, après deux ans de travaux, la Commission a progressé vers la réalisation de ses objectifs et prouvé qu'elle constituait un mécanisme important pour la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies dans des situations d'après conflit.

Cependant, il est particulièrement important d'établir des mécanismes de coordination plus étroits encore, en particulier avec les Représentants spéciaux du Secrétaire général dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Cela permettrait d'utiliser au mieux les ressources existantes et, en particulier, de donner au représentant principal de l'Organisation sur le terrain les outils nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre des accords qui permettront de trouver la solution des problèmes politiques qui sous-tendent tous les conflits.

Deuxièmement, il faut passer outre à la distinction arbitraire entre maintien et consolidation de la paix. Ma délégation a préconisé que le Conseil de sécurité, lorsqu'il décide d'établir ou de renouveler une opération de maintien de la paix, incorpore dans son mandat tous les éléments nécessaires pour faire en sorte que la transition d'une situation de conflit, à une situation d'après conflit et au développement se fasse de la façon la plus ordonnée possible. C'est pourquoi nous considérons que la notion de missions intégrées permet de faire face aux défis inhérents à toute situation de conflit ou d'après conflit de façon idoine, tant dans l'optique de la bonne gestion des ressources que dans celle de l'action axée sur les résultats.

Je crois qu'il est particulièrement difficile d'identifier le moment exact où une opération de maintien de la paix se transforme en une opération de consolidation de la paix. Selon nous, dans la pratique, des éléments de ces deux types d'opération coexistent simultanément, l'une ou l'autre d'entre elles prenant une importance accrue selon que la situation sur le terrain s'améliore ou se détériore. C'est pourquoi nous pensons que la notion de reclassement n'est ni appropriée, ni applicable, ni positive dans une situation de conflit ou d'après conflit pour parvenir à la phase de consolidation. À cet égard, nous nous félicitons de la pratique du Conseil consistant à inviter le Président de la formation correspondant à chaque pays à donner son avis au Conseil sur les mesures à prendre compte tenu de ce qui a déjà été fait par la Commission. Nous insistons sur la nécessité de renforcer cette relation sur le plan opérationnel afin que le Conseil soit en mesure de prendre des décisions reposant sur des analyses globales prenant en compte tous les éléments quotidiennement en jeu sur le terrain.

Enfin, ma délégation souligne la nécessité de faire la distinction, pour des raisons opérationnelles, entre consolidation de la paix et développement, sans pour autant créer entre les deux une concurrence artificielle. De même que nous ne considérons ni commode ni utile l'exercice consistant à faire la distinction entre maintien de la paix et consolidation de la paix, il nous paraît particulièrement intéressant de tenter de définir les critères permettant de savoir à quel

moment les efforts de la communauté internationale et les efforts nationaux ont été assez fructueux pour qu'il soit possible de considérer que l'on n'est plus face à la situation exceptionnelle qui a motivé une intervention spéciale. Si nous sommes incapables de définir à quel moment une situation n'est plus une situation d'urgence, nous mènerons des interventions qui, loin de consolider la paix, encourageront le clientélisme, affaibliront la gouvernance et la responsabilité et sèmeront les graines de conflits futurs.

Cela impose une responsabilité particulière à la communauté des donateurs. Les critères d'allocation d'une aide au développement ne sauraient être les mêmes que les critères qui déterminent l'aide à la consolidation de la paix. Nous comprenons bien que cela n'est pas facile, mais cet effort supplémentaire sera récompensé à moyen terme par une meilleure affectation des ressources et par des résultats clairement identifiables. Et l'on ne peut pas non plus appliquer les mêmes règles opérationnelles à tous les contextes. Il faudrait espérer que, comme nous l'avons indiqué lorsque nous avons parlé de renforcer le rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour ce qui est de la coordination et de la cohérence, dans les cas de consolidation de la paix, la communauté des donateurs autorise une gestion relativement plus souple afin de réaliser les objectifs qui, à moyen terme, permettront de poser les bases d'un développement durable.

La Commission de consolidation de la paix est une réponse créative et flexible et c'est là que réside toute sa force. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une créativité et d'une flexibilité similaires afin d'utiliser au mieux et de manière coordonnée les ressources existantes et de faciliter l'obtention rapide de résultats durables là où la Commission a décidé d'intervenir dans l'exercice de son mandat.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. l'Ambassadeur Yukio Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé sur les travaux de la Commission et pour les efforts qu'il a déployés à la tête de la Commission. Nous voudrions également saluer le travail accompli par les représentants de la Belgique, du Brésil, des Pays-Bas et de la Norvège en leur qualité de Présidents des formations nationales de la Commission.

La Commission de consolidation de la paix a été créée pour étayer le changement intervenu dans la nature des opérations de maintien de la paix qui, dans le passé, étaient davantage axées sur les questions militaires et de sécurité. Toutefois, ces deux aspects ne suffisent pas, à eux seuls, à cerner tous les défis posés par les conflits armés, notamment les problèmes politiques, économiques et humanitaires. La création de la Commission a donc constitué une étape importante vers l'instauration d'une paix durable après un conflit.

Nous tenons à dire combien nous apprécions les efforts de la Commission, tant en ce qui concerne l'organisation de son travail que pour ce qui est de son interaction avec d'autres organes de l'ONU, ainsi qu'avec l'Union africaine, en vue de mettre en place des rapports de travail efficaces avec ces organes en exécution de son mandat. Nous voudrions également exprimer notre satisfaction devant l'intérêt accordé par la Commission aux moyens susceptibles de lui permettre d'aborder les questions stratégiques et politiques générales pertinentes et relatives à l'exécution de son mandat.

Nous saluons le succès remporté par la Commission en ce qui concerne la formation du Burundi. En effet, le Gouvernement burundais a pu parvenir à mettre au point la formule définitive concernant le Cadre stratégique de consolidation de la paix grâce à l'établissement d'un mécanisme de surveillance et de suivi. Il a été également convenu avec le Gouvernement burundais d'un plan de travail annuel, dans lequel la priorité a été accordée aux projets du Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de la sécurité et de la bonne gouvernance.

Il en va de même en ce qui concerne l'application des programmes de la Commission en Sierra Leone. En effet, la Commission et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté conjointement un cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Les travaux de la Commission dans ce pays ont porté sur l'appui à la mise en œuvre des engagements énoncés dans le cadre de l'élargissement de la base des donateurs et du lancement de nouvelles activités prioritaires, notamment la justice et la sécurité. Nous sommes convaincus que la Commission poursuivra ses efforts dans le même esprit et avec la même efficacité en République centrafricaine et en Guinée-Bissau.

Nous remercions les donateurs pour leurs contributions au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui lui ont permis de dépasser ses objectifs.

Cela nous donne également l'espoir de voir le nombre de donateurs augmenter.

Nous faisons nôtres les observations et recommandations figurant dans le rapport consacré à la mise au point d'une stratégie de consolidation de la paix intégrée. Nous continuons de nous concentrer sur l'appui aux efforts déployés par les pays dans les domaines du dialogue, de la réconciliation nationale, du renforcement des capacités, de la réforme institutionnelle, de la relance économique et des droits de l'homme, et notamment les efforts déployés pour mobiliser les ressources et rationnaliser leur utilisation. Nous insistons ici sur l'importance des efforts internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi que sur les efforts déployés conjointement avec les grands organes de l'ONU.

À cet égard, nous voudrions soulever les points suivants. En premier lieu, il est tout à fait clair que, si la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et de toutes les institutions doit figurer au premier rang de nos priorités, nous n'en devons pas moins nous attacher à améliorer les conditions de vie, à créer des emplois et à fournir des médicaments et des denrées alimentaires.

En deuxième lieu, tous les efforts et décisions émanant de la Commission de consolidation de la paix doivent être mis en œuvre non seulement avec les autorités locales, mais également avec leur approbation. Ainsi, tous les projets doivent réaffirmer le concept d'appropriation nationale. Les autorités nationales et locales concernées doivent être convaincues que les projets mis en œuvre émanent de leurs propres décisions et que les efforts internationaux ne visent qu'à appuyer leurs décisions, pas à les saper.

En troisième lieu, si l'on veut accroître l'efficacité des travaux de la Commission, ses programmes annuels doivent s'inscrire dans un plan à plus long terme, de trois ou cinq ans, par exemple. Nous savons pertinemment que ce n'est pas chose facile. Mais si nous y parvenons, cela renforcerait la stabilisation, la confiance des donateurs et leur conviction que leur aide est nécessaire.

Nous sommes convaincus que la Commission de la consolidation de la paix a compris qu'elle devait s'acquitter de son mandat de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit dans le cadre du développement durable mondial. L'avenir de la consolidation de la paix est donc tributaire de notre bonne compréhension de la nature de tous les conflits et de l'appropriation nationale de tous les efforts de consolidation de la paix et de développement avec l'appui de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que le succès de la Commission dépendra de l'appui qu'elle apportera aux pays sortant d'un conflit dans le domaine du développement durable.

Je voudrais terminer en me félicitant des résultats enregistrés au cours de la visite que la Commission de consolidation de la paix a faite en République centrafricaine sous la présidence du représentant de la Belgique. Cette visite a abouti à un accord avec les autorités locales sur les domaines prioritaires de la consolidation de la paix en République centrafricaine. Nous espérons que la deuxième visite de la Commission, actuellement en préparation, sera également couronnée de succès.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous nous félicitons du rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'occasion de sa deuxième session (S/2008/417) et remercions l'Ambassadeur Takasu, Président de la Commission, de son exposé.

Nous sommes encouragés par les succès enregistrés par la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée. Nous constatons également que la Commission est un organe nouveau, créé il y a un peu plus de deux ans. La Commission peut donc encore renforcer ses institutions internes afin de mieux coordonner les positions des diverses parties et de mobiliser davantage de ressources financières aux fins du relèvement économique. Nous comptons bien constater ce genre d'améliorations dans ses travaux futurs.

Lorsque le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix a été examiné à l'Assemblée générale le 9 octobre 2008 (voir A/63/PV.23), les délégations ont beaucoup parlé de ce que l'on pourrait faire pour améliorer les travaux de la Commission. Nous espérons que la Commission sera en mesure de tirer profit de ces suggestions utiles.

En sa qualité d'organe fondateur de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité a accru ses communications et ses contacts avec la Commission au cours de l'année écoulée. D'une part, le Conseil a souvent entendu des exposés des facilitateurs de la Commission lors de l'examen

des situations concernant le Burundi, la Sierre Léone et la Guinée-Bissau et a donné un appui politique en publiant des documents à l'issue de ces séances. D'autre part, la Commission de consolidation de la paix a fait plusieurs recommandations au Conseil de sécurité sur la base de sa participation active aux processus de consolidation de la paix dans les pays concernés, comblant ainsi certaines lacunes existant dans les travaux du Conseil de sécurité.

Étant donné qu'une coopération étroite entre le Conseil et la Commission est essentielle pour renforcer les processus de consolidation de la paix au Burundi, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, les liens entre les deux organes doivent être renforcés, pas affaiblis. Nous devrions réfléchir aux moyens d'améliorer la coopération entre ces deux organes. À cet égard, la Chine souhaite soulever les points suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité devrait institutionnaliser les efforts qu'il déploie pour renforcer sa communication avec la Commission de consolidation de la paix. Il devrait procéder à des consultations périodiques avec le Président de la Commission pour mettre en commun leurs expériences et comparer les priorités immédiates. Le Conseil de sécurité devrait continuer d'inviter les différents facilitateurs de la Commission de consolidation de la paix à informer le Conseil lorsqu'il examine la situation dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, tels que le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine. Le Conseil pourrait tenir des réunions officieuses avec la Commission, s'il y a lieu, afin de resserrer les liens entre les deux organes.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait prendre en compte, dans toute la mesure possible, les recommandations de la Commission de consolidation de la paix. La Commission a fait de nombreuses recommandations au Conseil concernant les situations au Burundi, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Le Conseil devrait accorder de l'importance à ces recommandations et en tenir compte. À l'avenir, les rapports de mission de la Commission au Conseil de sécurité devraient, comme les rapports du Secrétaire général, être pris en compte lors de l'examen des différentes questions par le Conseil.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait travailler plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix lorsque de nouveaux pays doivent être inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Au fur et à mesure que les situations s'améliorent dans certains des pays à l'ordre du jour du Conseil, ces pays se lanceront sur la voie de la consolidation de la paix et souhaiteront passer de l'ordre du jour du Conseil à celui de la Commission. Le Conseil devrait alors travailler plus étroitement avec la Commission et solliciter ses vues, si besoin est, sur l'inclusion de nouveaux pays à son ordre du jour.

Je vais maintenant reprendre mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous transmettre les remerciements sincères de ma délégation pour avoir organisé ce débat sur la consolidation de la paix après les conflits. Je peux vous assurer de l'appui de ma délégation en vue du bon déroulement des travaux du Conseil durant votre mandat. Ma délégation tient également à dire sa gratitude à l'Ambassadeur Takasu pour le travail qu'il a accompli et pour le rapport complet qu'il a présenté.

Je voudrais rendre un hommage particulier à l'ancienne Sous-Secrétaire générale, M^me^ Carolyn McAskie, pour sa contribution importante afin de faire de la Commission de consolidation de la paix une force du bien. De fait, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix avaient indiscutablement besoin de l'expérience et des qualités d'organisation remarquables de M^me^ McAskie pour survivre durant leurs années de formation. Dans le même esprit, je voudrais également féliciter et accueillir chaleureusement l'actuelle Sous-Secrétaire générale, M^me^ Jane Holl Lute, dont l'expérience et les résultats exceptionnels en font un digne successeur de M^me^ McAskie pour conduire le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies à l'étape supérieure.

Nous nous félicitons vivement du présent débat, car il nous donne une nouvelle occasion de faire le point des progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix et par le Fonds pour la consolidation de la paix dans l'exécution de leur mandat qui est de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit en comblant les lacunes cruciales que connaissent leurs efforts de relèvement. À cet égard, nous sommes en permanence confrontés à la

nécessité de vérifier dans quelle mesure la Commission a réussi à mobiliser l'attention soutenue de la communauté internationale et la détermination stratégique indispensable pour réunir les ressources permettant de mettre en œuvre les pactes passés avec les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Comptant parmi les premiers pays bénéficiaires, la Sierra Leone a été le témoin de l'évolution importante qu'a connu la consolidation de la paix au sein de l'ONU durant la très courte période écoulée depuis que la Commission de consolidation fonctionne. Le fait que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) soit devenue le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BIMUSIL) et aujourd'hui le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone montre bien la contribution de mon pays à cet effort. De même, l'engagement de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone a eu un impact positif sur les efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement. En tant que Gouvernement, nous reconnaissons la contribution des projets à effet rapide mis en œuvre dans les principaux domaines de coopération prioritaires. L'éventail des actions bilatérales et multilatérales destinées à soutenir les projets en faveur de la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la réforme de la justice et de la sécurité, ainsi que de l'emploi des jeunes et du secteur de l'énergie continue de montrer des signes prometteurs pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

En dépit des progrès enregistrés dans le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, le problème de l'imprévisibilité des ressources demeure un obstacle crucial. Par exemple, le montant initial de 35 millions de dollars alloué en mars 2007 à la Sierra Leone par le Secrétaire général à partir des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix est aujourd'hui entièrement épuisé. Je voudrais renouveler le récent appel que nous avons lancé à nos partenaires à la Consultation de haut niveau avec les parties prenantes, en mai, pour qu'ils intensifient leur aide. Cela permettrait d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. L'enjeu pour nous tous est de préserver la paix fragile.

Les activités de consolidation de la paix ne sauraient être mises en œuvre avec succès sans les ressources indispensables pour faire avancer le processus. Ces ressources, humaines et financières, sont déterminantes pour édifier une paix durable, parvenir à la réconciliation nationale et lutter contre la pauvreté. Notre expérience montre que lorsque les armes se taisent, les sociétés qui sortent d'un conflit portent encore trop souvent les cicatrices de la dévastation massive et de la fuite de leur maigre main-d'œuvre qualifiée. Il est donc nécessaire de continuer de mettre l'accent sur les besoins colossaux en matière de ressources humaines, techniques et financières de l'édification d'un État après un conflit.

À cet égard, la Sierra Leone est encouragée par l'appui catalyseur fourni récemment par le Secrétaire général par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix à la République centrafricaine, à la Côte d'Ivoire et à la Guinée-Bissau pour mettre en route des activités cruciales de consolidation de la paix dans ces pays. Cet effort souligne bien la démarche préventive que la Sierra Leone a toujours prônée. Le dilemme, toutefois, est que, comparativement, si des centaines de millions de dollars sont consacrés aux efforts de maintien de la paix, les mesures de prévention des conflits qui sont si cruciales et si bénéfiques continuent, quant à elles, de manquer cruellement de financement. Ce phénomène appelle clairement à repenser sérieusement l'approche suivie par l'ONU et par la communauté internationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des ressources financières et une assistance technique supplémentaires sont cruciales pour la mise en œuvre efficace et réussie du Cadre de coopération. De fait, si nous voulons intensifier le processus permettant aux pays qui sortent d'un conflit de réussir à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il est logique de leur fournir l'appui dont ils ont tant besoin pour leurs efforts de reconstruction après le conflit.

Nous souscrivons pleinement à l'appel à soutenir la Commission de consolidation de la paix lancé par le Secrétaire général pour que soient créés et que fonctionnent un fonds pour le renforcement des capacités et un fonds commun pour l'emploi des jeunes, et pour que soient également mises en place une commission nationale de la jeunesse et une politique nationale globale en faveur des jeunes.

Préoccupé par les répercussions sur la sécurité de la pénurie des denrées alimentaires et de la flambée de leurs prix, S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la Sierra Leone, a, dans son allocution à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, réitéré l'appel de son gouvernement pour que l'agriculture soit

d'urgence considérée comme une priorité dans la coopération avec la Sierra Leone. Le 25 septembre, il affirmait qu'il était indispensable que l'Afrique accroisse sa productivité alimentaire et parvienne à l'autosuffisance alimentaire, que la clef d'une solution à long terme à la crise alimentaire du continent résidait dans des investissements massifs dans l'agriculture et que la Sierra Leone était bien placée pour profiter de ce type d'investissement.

Pour que l'action de la Commission de consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent d'un conflit soit utile, les principes d'appropriation nationale, de cohérence et de coordination, en particulier pour établir les priorités, devraient être les repères qui guident la coopération entre ces pays, l'ONU et la communauté internationale.

Mon gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer le parachèvement de son deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Nous comptons sur l'appui continu de la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle fournisse l'assistance indispensable à mon gouvernement pour élaborer et préparer une politique nationale en matière d'aide et garantir une meilleure cohérence et une plus grande coordination entre nos partenaires internationaux de manière à mener à bien nos efforts de consolidation de la paix et de relèvement national. Sur ce point, je voudrais exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leurs actions ciblées en faveur de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités institutionnelles. Au nom de mon gouvernement, je tiens à dire en particulier notre profonde gratitude au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour son attachement inébranlable à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Sierra Leone.

Je manquerais à mes devoirs si je ne concluais pas ma déclaration en réitérant les paroles de la Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone lorsqu'elle s'est adressée au Conseil de sécurité le 20 mai dernier. Elle a dit :

> « Instaurer une paix durable n'est pas seulement un acte d'intérêt bien compris, mais aussi un bien public pour l'humanité tout entière. L'expérience a montré que les conflits et l'instabilité sociale génèrent la pauvreté, les violations flagrantes des droits de l'homme et de la dignité humaine, les disparités socioéconomiques ainsi que la désintégration du tissu social et politique. Les causes des conflits sont similaires à leurs effets : la pauvreté, une faible croissance économique, l'intolérance ethnique et culturelle, les déficits en matière de démocratie, de justice sociale et de dignité humaine. Dans l'état actuel des choses, lutter contre ce cercle vicieux d'instabilité et de sous-développement n'est, par conséquent, de toute évidence, pas un acte de charité. » (*S/PV. 5895, p. 5*)

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, et au travers de votre éminente personne, remercier tous vos distingués collègues pour l'opportunité qui est offerte à ma délégation de participer au présent débat.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la création de la Commission de consolidation de la paix constitue l'un des résultats majeurs du Sommet mondial de 2005. Les faits sont là qui attestent à la fois du bien-fondé et de l'opportunité de cette décision, qui était déjà tant attendue. Les résultats sont largement positifs, comme l'ont indiqué tout à l'heure nos collègues les représentants de l'Italie et de la Fédération de Russie. Plusieurs raisons expliquent ces résultats positifs, dont nous nous félicitons aujourd'hui.

D'abord, il était tout à fait nécessaire de créer la Commission de consolidation de la paix, pour les raisons que les membres savent et qui ont été largement évoquées ici et encore il y a quelques jours à l'Assemblée générale. Mais il faut surtout reconnaître que nous avons eu la chance d'avoir deux Présidents qui, au travers d'une participation effective, d'un dévouement jamais démenti, ont apporté un dynamisme inégalable à cette nouvelle entreprise qui est la nôtre. Je voudrais, ici et aujourd'hui, remercier encore une fois le Représentant permanent de l'Angola, l'Ambassadeur Gaspar Martins, qui a été Président pendant la première année, et surtout souligner combien l'Ambassadeur Takasu, du Japon, aura été l'élément moteur dans la mise en marche d'un processus si important.

Il s'y ajoute que nous avons eu la chance de pouvoir travailler très étroitement avec un Bureau d'appui à la consolidation de la paix sous l'égide d'une

personne de grande valeur, Carolyn McAskie, qui, elle aussi, a apporté à la fois son expérience, son dévouement et son attachement à une cause que nous devons tous défendre, et que nous défendons si honorablement. Je me félicite, au nom de ma délégation, qu'aujourd'hui M^me^ McAskie ait été remplacée si admirablement par M^me^ Jane Holl Lute. Nous voulons saluer sa nomination, lui dire toute notre appréciation de ce que nous savons de son expérience, de son attachement personnel aux même valeurs, et lui redire toute notre disponibilité à œuvrer avec elle pour le succès de cette Commission si importante.

Au travers de l'exposé de l'Ambassadeur Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix, il est ressorti que cette Commission fait un travail excellent. Excellent parce qu'il apporte un message nouveau. Il travaille, comme l'a souligné tout à l'heure l'Ambassadeur du Costa Rica, de manière créative et flexible parce qu'il veut, lui, en tant que Président, faire en sorte que cette Commission puisse faire la différence, qu'elle puisse apporter non seulement un message d'espoir aux peuples qui souffrent, comme le mien, celui de la Guinée-Bissau, mais aussi apporter la preuve de solidarité dont parlait tout à l'heure notre collègue du Burkina Faso. Car il s'agit bien de solidarité – de solidarité internationale à l'égard des peuples qui souffrent, de peuples qui sortent d'un conflit, mais de peuples qui sont convaincus qu'ils ne sont pas confrontés à une fatalité, qu'ils peuvent s'en sortir pourvu qu'ils en aient la détermination, pourvu qu'ils puissent bénéficier du soutien de la communauté internationale. C'est précisément ce qu'apporte cette Commission de consolidation de la paix. Je voudrais donc dire que nous sommes très redevables à tous les Présidents des différentes formations. Chacun, à sa manière, a apporté le meilleur de lui-même.

J'ajoute à cet hommage l'Ambassadeur d'El Salvador, qui préside, comme nous le savons, le Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience – enseignements qui, je l'espère, seront encore tirés à l'avenir. Bien sûr, le Conseil comprend que je tiens, au nom de ma délégation, à rendre un hommage tout à fait particulier à la digne représentante du Brésil, l'Ambassadrice Viotti, pour le travail excellent qu'elle accomplit en tant que Présidente de la formation Guinée-Bissau.

Nous avons, en Guinée-Bissau, toutes les raisons de nous féliciter des résultats auxquels nous avons abouti. Ces résultats sont là pour démontrer non seulement cet élan de solidarité de la communauté internationale, mais aussi pour apporter la preuve que, nous, Bissau-Guinéens, pouvons sortir de cette situation. Elle n'est pas insurmontable. Nous avons donc, comme il a été indiqué dans le rapport du Président, récemment adopté une stratégie qui se veut intégrée, laquelle stratégie est le résultat d'un travail approfondi, accompli de manière inclusive avec tous les acteurs, tous les intéressés, toutes les forces vives de la nation bissau-guinéenne, notamment les autorités gouvernementales, mais surtout avec la participation de la société civile, de la jeunesse, des femmes, qui constituent un élément moteur de tout développement, et aussi les forces politiques – les politiciens représentés par les différents partis politiques. Tout cela a conduit à un processus inclusif, et ce cadre stratégique se veut l'aboutissement de ce travail, qui se veut la démarche à suivre à l'avenir, c'est-à-dire une démarche qui est le résultat d'une inclusion dans le cadre d'une démocratie inclusive.

Je voudrais donc dire aux membres du Conseil que la Commission de consolidation de la paix est un élément majeur dans la consolidation de la paix dans nos pays, dans les pays qui sortent d'un conflit. Nous ne dirons jamais assez combien nous sommes satisfaits de cette coopération que nous voyons s'affirmer de plus en plus entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, s'agissant d'une question aussi fondamentale que le devenir des peuples qui souffrent, qui sortent d'un conflit et qui sont déterminés à créer les conditions d'une démocratie basée sur le respect des droits de l'homme, sur la reconnaissance et la prééminence de l'état de droit, sur la participation de tous et de toutes à la gestion des affaires nationales des pays concernés.

Je voudrais, avant de terminer, dire que nous avons, en Guinée-Bissau, un problème majeur, celui de la lutte contre le trafic de drogue. Nous sommes déterminés, avec l'aide de la communauté internationale, à combattre ce fléau. Nous allons nous rendre bientôt, dans quelques jours à Praia (Cap-Vert) pour participer à une conférence ministérielle des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, dans la consolidation de la paix, il y a cet élément majeur, primordial, qui est celui de la coopération sous-régionale, voire régionale, à laquelle faisait référence tout à l'heure l'Ambassadeur du Burkina Faso. Nous avons décidé, au sein de la CEDEAO, d'apporter une solution d'ensemble, au travers d'une approche d'ensemble. Je voudrais donc dire que oui, nous sommes tout à fait

satisfaits de l'adoption de la stratégie, car elle va nous permettre de procéder notamment à des réformes majeures dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de la fonction publique. Nous allons pouvoir établir une justice crédible, nécessaire à la consolidation de l'état de droit pour pouvoir aussi, au travers de cette justice crédible, faire en sorte que ceux qui commettent des crimes puissent être punis, mais au travers d'une justice bien établie, d'une justice qui réponde aux critères universellement reconnus.

Je voudrais enfin dire que nous sommes d'accord avec la notion d'appropriation qui a été relevée tout à l'heure par l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud. Cette appropriation, nous l'entendons comme étant une responsabilité, une responsabilité qui est d'abord celle du pays concerné et, ensuite, une responsabilité partagée, parce que nous sommes tous ensemble dans cet élan de solidarité. Nous sommes tous mus par le même désir de faire en sorte que, dans les pays concernés, puisse voir le jour une démocratie nouvelle au travers d'élections libres et crédibles, comme nous entendons le réaliser le 16 novembre prochain. Et donc, au travers d'institutions crédibles, démocratiques, faire en sorte que les peuples qui souffrent puissent finalement avoir le droit d'espérer à un jour meilleur.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Majoor (Pays-Bas) : Le débat d'aujourd'hui est important, étant donné, surtout, les liens étroits existant entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Je saisis avec plaisir cette occasion de faire part de nos vues sur la Commission de consolidation de la paix deux ans après sa création. Je tiens ce faisant à exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à la rendre opérationnelle : l'Ambassadeur Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix; son prédécesseur, Carolyn McAskie, représentante de l'Angola, qui a si bien dirigé le Bureau d'appui à la consolidation de la paix; Jane Holl Lute, qui a si énergiquement commencé à remplir cette même fonction; et, surtout, les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et, plus particulièrement, le Gouvernement de la Sierra Leone, représenté ici par le Vice-Ministre des affaires étrangères.

Je voudrais tout d'abord indiquer que je m'associe à la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne.

La Commission de consolidation de la paix a consacré beaucoup de temps et d'efforts ces deux dernières années à s'acquitter de son mandat en élaborant une démarche stratégique appropriée assortie de mécanismes de mise en œuvre. Cela a permis de conclure des cadres de coopération pour la consolidation de la paix pour trois pays inscrits à son ordre du jour – le Burundi, la Sierra Leone et, récemment, la Guinée-Bissau –, en se fondant sur une vaste analyse des lacunes identifiées dans ces pays en matière de consolidation de la paix. Ces efforts, que la Commission a dû entreprendre alors qu'elle opérait en terrain encore largement inconnu, ont été consentis avec la participation active de toutes les parties prenantes, des gouvernements des pays concernés jusqu'aux membres de la Commission de consolidation de la paix et aux différents acteurs sur le terrain.

Ces résultats sont en soi des réalisations importantes qui devraient donner confiance à la Commission de consolidation de la paix, mais il ne s'agit que d'une étape vers le but ultime de la Commission. Ce but est et doit être de faire une différence positive dans les pays inscrits à son ordre du jour, en veillant à ce que les lacunes identifiées en matière de consolidation de la paix fassent l'objet d'actions correctives efficaces. C'est, comme cela a déjà été indiqué à maintes reprises, le meilleur moyen d'éviter une reprise du conflit dans les pays qui ont eu du mal à renforcer leur stabilité et la démocratie depuis la fin des affrontements qui les déchiraient.

C'est là qu'est finalement la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix, et c'est sur cette base que la Commission devrait être évaluée. En nous fondant sur ce critère, et tout en ayant conscience des résultats considérables qui ont été obtenus tant par les gouvernements des pays inscrits à son ordre du jour que par la Commission elle-même, nous pouvons dire objectivement que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Ce qu'il faut à ce stade – et cela devrait guider les activités de la Commission de consolidation de la paix dans les mois à venir – c'est un appui concret des bailleurs de fonds existants et de nouveaux donateurs afin de combler les lacunes identifiées en matière de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Jusqu'à présent, nous avons accompli un travail stratégique pour le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau. Nous nous sommes engagés à veiller à ce que les lacunes recensées soient

comblées. Il est maintenant temps de traduire ces engagements par des actions concrètes.

Pour ce faire, l'appui de l'ONU sur le terrain sera essentiel. Dans ce contexte, je me félicite de la mise en place du tout premier Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et du fait que le Bureau a pour mission de travailler en liaison étroite avec la Commission de consolidation de la paix et d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix ainsi que les projets du Fonds pour la consolidation de la paix.

Une présence intégrée des Nations Unies en Sierra Leone est nécessaire pour consolider les acquis obtenus jusqu'à présent et fournir un appui cohérent et coordonné au Gouvernement sierra-léonais dans ses efforts de consolidation de la paix. Le Bureau intégré doit disposer d'une équipe complète et être opérationnel dès que possible.

Je me félicite des efforts louables du Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général et j'exprime l'espoir que l'on puisse procéder sans délai à une nomination à titre permanent. Il est d'une importance primordiale que le Bureau soit dirigé de façon efficace et suivie. Nous ne pouvons pas nous permettre de nouvelles discontinuités dans la direction à un moment aussi crucial.

La Sierra Leone permet de tirer plusieurs leçons en matière d'intégration et de coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil. Ces enseignements devraient être mis à profit lors des prochains débats du Conseil sur le renforcement des missions politiques de l'ONU en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. En particulier, le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau devrait être utilisé pour orienter le processus de renouvellement du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, tout comme le mandat du Bureau intégré en Sierra Leone a pris en compte les priorités en matière de consolidation de la paix définies dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Le mandat initial de la Commission de consolidation de la paix jouit d'un appui sans réserve et on s'accorde à dire que la Commission est sur la bonne voie. Nous sommes tous très désireux de la voir réussir, car cela veut dire en pratique que les pays inscrits à son ordre du jour réussissent. Néanmoins, le succès de la Commission n'est malheureusement pas déterminé par notre soutien ouvert ou par notre approbation de son mandat; il est déterminé par notre volonté d'apporter une contribution dans le pays concerné. Lorsque nous évaluerons de manière approfondie les travaux de la Commission à la lumière de son mandat initial – et ce moment viendra –, nous devrons avoir la certitude que tout aura été mis en œuvre pour en assurer l'efficacité.

C'est maintenant que nous devons garantir le bon fonctionnement de la Commission. Nous avons devant nous suffisamment de documents stratégiques pour pouvoir déterminer où notre appui est le plus nécessaire. N'hésitons pas, et offrons toutes les compétences ou les fonds que nous pourrons réunir pour veiller à ce que les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix soient définitivement sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole à la représentante d'El Salvador.

M^me^ Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation, qui se félicite de cette initiative de tenir un débat public du Conseil de sécurité sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. El Salvador fait sienne la déclaration faite par l'Ambassadeur Takasu en sa qualité de Président de notre Commission de consolidation de la paix, et nous rendons ici hommage à la manière éclairée dont il dirige ses travaux.

La Commission de consolidation de la paix a été mise en place dans le but de créer une nouvelle architecture de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies pour aider les pays sortant d'un conflit à passer de la guerre au développement, comme ce fut le cas de mon pays. Cette vision a été exprimée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005.

El Salvador fait sienne cette vision et exprime sa gratitude pour l'honneur qu'on lui a fait en lui confiant le poste de vice-président de la Commission de la consolidation de la paix. Servir au sein de la Commission nous permet de payer de retour l'aide que nous avons reçue de la communauté internationale pendant les moments difficiles qu'a vécus mon pays. Nous nous sommes efforcés de faire part de l'expérience acquise au cours de notre propre processus de consolidation de la paix, en transmettant une vision globale de ce que ce processus implique, à

savoir notamment des questions concrètes telles que la démobilisation et la réintégration des forces armées, ainsi que la création et le fonctionnement de la police nationale civile, entre autres.

Partager les expériences, c'est aussi contribuer à prévenir la réapparition de la violence en faisant participer les différents acteurs au processus et en collaborant avec les organisations régionales et les pays amis, sans oublier de mettre en œuvre des stratégies qui favorisent l'instauration d'un développement durable.

La Commission, et ses membres en général, ont bénéficié des travaux réalisés par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, que nous avons l'honneur de présider. Ce groupe, comme nous l'avons dit, a examiné un large éventail de questions telles que les élections, la réduction des risques dans les situations d'après conflit, la gouvernance locale et la décentralisation, ainsi que la justice de transition, la situation des personnes déplacées dans le contexte de la consolidation de la paix, le renforcement des capacités financières des États grâce à l'appui apporté aux budgets nationaux; les questions relatives à l'environnement, aux conflits et à la consolidation de la paix, entre autres. Nous avons pu examiner des questions intersectorielles fondamentales pour ces processus, auxquelles il conviendrait d'ajouter l'égalité des sexes et la consolidation de la paix grâce au renforcement de la participation des femmes, ainsi que l'importance des approches régionales dans la consolidation de la paix.

Il nous paraît important de consolider les travaux de ce groupe de travail dans l'avenir, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un espace de dialogue et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, qui permet d'examiner en profondeur les différents facteurs qui affectent la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, dans le but en particulier d'aider les initiatives locales dans les pays considérés.

El Salvador est favorable au renforcement des relations de notre Commission avec l'Assemblée générale et avec le Conseil économique et social. Nous constatons avec plaisir que les contributions annoncées ont dépassé les 200 millions de dollars escomptés. Nous nous joignons à d'autres délégations pour préconiser une meilleure coordination entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'une meilleure transparence et une plus grande responsabilité. Nous espérons que le Fonds pour la consolidation de la paix bénéficiera dans l'avenir aux projets nationaux qui peuvent transformer certains aspects de la réalité sur le terrain et renforcer les processus de consolidation de la paix. L'absence de violence armée dans un contexte ou une région donnés ne doit pas empêcher de prévoir l'allocation de ressources à un secteur essentiel pour la paix, la sécurité et le développement.

El Salvador est conscient de l'importance que revêt la participation équitable des différents groupes régionaux aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, car les conflits, malheureusement, ne sont pas l'apanage exclusif d'une société donnée; au contraire, ils résultent d'une série de facteurs internes et internationaux qui se conjuguent pour répondre, par la violence malheureusement, aux demandes insatisfaites de différents groupes sociaux et politiques. Dans cette perspective, et pour autant que la communauté internationale dans son ensemble participe aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et les approuve, on aura de plus grandes possibilités de faire du dialogue politique et de l'échange d'expériences entre les pays sortant d'un conflit et le système des Nations Unies dans son ensemble des moyens d'aider les peuples en conflit à surmonter leurs différences pacifiquement, par la voie du dialogue et de la négociation, en tant que fondement de cette entente nationale.

Pour conclure, El Salvador lance un appel aux groupes régionaux et aux pays membres de la Commission de consolidation de la paix pour qu'ils examinent, dans une perspective d'intégration, la question de la participation équitable au sein de cette Commission. Il faut choisir les meilleures options pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en ce moment, et établir de bonne foi la composition de la Commission, car notre véritable mission est d'aider sur le terrain les pays en question.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M^me^ Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat ouvert du Conseil de sécurité sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix. Je pense que ces délibérations vont renforcer les relations opérationnelles entre les deux organes.

Étant donné la complexité de sa tâche et un mandat de plus en plus exigeant, les travaux de la

Commission de consolidation de la paix au cours de sa seconde session sont dignes d'éloges. Nous remercions son président, l'Ambassadeur Yukio Takasu, pour sa direction éclairée. Nous nous réjouissons de voir que la méthode de travail de la Commission a été renforcée. Les Présidents des formations nationales ont également joué un rôle important par leurs contributions au travail de la Commission. Nous félicitons la Sierra Leone, le Burundi et la Guinée-Bissau pour leur coopération et pour leur appropriation nationale de l'initiative de la Commission de consolidation de la paix. Nous souhaitons le même succès à la République centrafricaine.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont aussi servi de catalyseurs dans nos objectifs communs. Nous espérons que la récente restructuration du Bureau aboutira à une meilleure efficacité et permettra de fournir de meilleurs services à toutes les formations de la Commission.

Les versements du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et d'autres fonds devraient être effectués rapidement et immédiatement, afin de garantir une stabilisation rapide des pays où un processus de consolidation de la paix est en cours. Cela est nécessaire pour aider les autorités nationales et locales à procurer les dividendes de la paix. À cet égard, nous devons nous rappeler que l'un des objectifs principaux de la Commission de consolidation de la paix est de rassembler des ressources pour la reconstruction et la mise en place d'institutions dans les pays sortant d'un conflit.

C'est pourquoi la Commission devrait jouer un rôle central dans toute discussion relative à la création du nouveau mécanisme de financement rapide. Les membres de la Commission devraient, à notre avis, recevoir plus régulièrement des informations actualisées sur les opérations du Fonds pour la consolidation de la paix et sur ses versements. Les relations entre la Commission et le Fonds et le rôle propre à chacun d'eux doivent être clarifiés vis-à-vis des parties prenantes sur le terrain, afin de dissiper toute ambiguïté concernant l'admissibilité au bénéfice du soutien du Fonds. Nous sommes encouragés de voir que le Fonds a dépassé l'objectif de 250 millions de dollars. Cela témoigne de l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de l'objectif de la consolidation de la paix.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les domaines multidimensionnels du maintien et de la consolidation de la paix requièrent un certain niveau de compétences. Cependant, comme il a été dit lors des débats du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, l'idée de mettre en place des « observateurs civils » n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Nous ne sommes pas favorables à la création de n'importe quel type de cadre ou de structure composés de fonctionnaires de l'ONU, pour un déploiement civil rapide. Nous pensons que l'on pourra mieux répondre à cet objectif si les postes vacants dans les missions sur le terrain et les bureaux locaux sont pourvus par du personnel tant militaire que civil recruté dans les États Membres et les pays hôtes.

Sur la question de la relation entre ces capacités de l'ONU et les capacités nationales, nous aimerions souligner que l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix est un préalable indispensable. Nous mettons l'accent sur une appropriation encore plus forte par les gouvernements respectifs des pays inscrits à l'ordre du jour. Dans notre perspective, l'appropriation nationale est le facteur clef pour aboutir à un progrès durable et pour empêcher les pays en question de replonger dans le conflit. Être vigilants au sujet des besoins particuliers des pays sortant d'un conflit qui s'acheminent sur la voie du relèvement, la réintégration et la reconstruction constitue donc une obligation morale commune.

Le Bangladesh, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, est activement attaché aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays en développement, nous avons concrétisé des idées nées chez nous, comme le microcrédit et l'éducation non formelle des femmes, qui peuvent, à notre avis, faire des miracles dans la promotion et l'autonomisation économiques des femmes. Les soldats de la paix du Bangladesh transmettent, dans une certaine mesure, cette philosophie de développement aux pays dans lesquels ils sont déployés. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Bangladesh appuie pleinement l'intégration de ces notions aux dimensions de relèvement économique et de développement du processus de consolidation de la paix. Nous pourrions pour commencer nous concentrer sur le développement de la jeunesse, la création d'emplois et l'emploi des femmes dans la consolidation des premiers acquis de la paix.

Nous nous engageons à fournir un appui continu aux objectifs de consolidation de la paix de

l'Organisation. Nous tenons à redire que la Commission de consolidation de la paix devrait jouer un rôle central dans les efforts de consolidation de la paix après un conflit et de réconciliation. La Commission devrait être à la tête d'une architecture de consolidation de la paix coordonnée, cohérente et intégrée.

Ma délégation estime que les relations opérationnelles que la Commission de consolidation de la paix entretient avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et avec d'autres organes intergouvernementaux des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes devraient être resserrées. Nous prions instamment les membres du Conseil de sécurité d'appuyer pleinement la Commission, afin qu'elle puisse fonctionner de manière optimale en tant qu'organe consultatif compétent pour trouver des solutions aux situations d'après conflit. La communauté internationale devrait aider la Commission à s'acquitter de son mandat de toutes les manières possibles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et la Norvège. Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Takasu du Japon pour la manière dont il continue de diriger la Commission de consolidation de la paix et pour les observations claires qu'il a faites au début de notre discussion d'aujourd'hui.

Je voudrais également dire combien je me félicite d'accueillir parmi nous la nouvelle Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^me^ Jane Holl Lute. Nous n'avons aucun doute sur l'expérience professionnelle qu'elle apporte à cette enceinte et à ce débat, et nous travaillerons avec elle pour faire du Bureau d'appui à la consolidation de la paix une composante plus performante encore des activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui souhaitons tous plein succès.

Avec la création de la Commission de consolidation de la paix, nous avons commencé à combler une lacune qui existait dans notre capacité institutionnelle d'aider les pays à passer de la phase de la guerre à celle de la paix durable. Nous avons observé des progrès considérables depuis l'établissement de la Commission – je pense que c'est l'Ambassadeur de l'Indonésie qui a utilisé le terme d'« enfance », indiquant que la Commission de consolidation de la paix était aujourd'hui dans son enfance –, mais nous pensons qu'il faudrait davantage prendre en considération certains facteurs, et je m'arrêterai aujourd'hui sur trois d'entre eux.

Premièrement, nous avons encore un long chemin à parcourir pour garantir une coordination efficace au sein des Nations Unies et entre l'ONU et d'autres partenaires. L'un des principaux objectifs de la Commission de consolidation de la paix est de réunir toutes les parties prenantes afin de mobiliser des ressources et proposer des stratégies intégrées de consolidation de la paix et de redressement après un conflit.

Après nos deux ans d'expérience, nous devons rester concentrés sur l'amélioration de la coopération avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que d'autres organisations régionales. La Commission de consolidation de la paix devrait se voir accorder un rôle plus central afin de veiller à ce que la communauté internationale devienne un partenaire plus fiable pour les gouvernements se trouvant dans une situation d'après conflit. Le rôle joué par les pays voisins est également crucial. Dans le cas du Burundi, nous souhaitons nous féliciter de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et le rôle qu'a joué l'Afrique du Sud pour faciliter et appuyer de manière indispensable la paix durable au Burundi.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que la consolidation de la paix fait partie intégrante de nos programmes de travail et n'est pas une phase suivant les opérations de maintien de la paix ou une activité subsidiaire de ces dernières. La consolidation de la paix devrait constituer une composante essentielle dès le début de la phase de transition de la guerre à la paix durable et cela doit être reconnu à tous les niveaux. Cela exigera une attention politique constante de la part du Conseil de sécurité et même du Secrétaire général.

C'est pourquoi nous insistons sur la pratique qui consiste à inviter les présidents de la Commission de consolidation de la paix à faire régulièrement un exposé devant le Conseil et à entendre des exposés de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Consolider la paix, cela signifie s'atteler aux domaines les plus critiques de l'édification de la nation, ce qui veut dire que, parfois,

les progrès sont lents ou même que l'on rencontre des écueils. Mais c'est une entreprise que nous ne devons jamais abandonner. L'objectif est de donner espoir et d'offrir la promesse d'un nouveau départ.

Troisièmement, la consolidation de la paix ne sera possible que s'il y a une véritable appropriation nationale. Voilà pourquoi une mobilisation constante des ressources et un renforcement rapide des capacités sont essentiels. Nous ne devons jamais oublier que les populations des pays qui émergent d'un conflit font généralement partie du milliard le plus pauvre de l'humanité. La lutte contre la pauvreté constitue encore et toujours l'une des principales raisons qui font que la consolidation de la paix est cruciale. Il est par conséquent indispensable que les engagements soient honorés et cela vaut aussi pour les institutions et les autorités nationales. Mais la consolidation de la paix est un partenariat, et la communauté internationale doit assumer ses responsabilités.

Il est crucial que la Commission de consolidation de la paix continue à chercher un format de travail approprié. C'est pourquoi le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait se concentrer davantage sur la planification stratégique et pouvoir faire usage des capacités de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Le succès de la Commission de consolidation de la paix est fonction de son aptitude à cibler des secteurs qui ne relèvent pas d'autres institutions de financement et à permettre l'obtention de résultats rapides et tangibles sur le terrain.

La consolidation de la paix peut devenir un grand succès pour les Nations Unies. Mais ce qui est plus important, c'est qu'elle pourrait montrer le chemin de la stabilité politique et du développement et la perspective d'une vie digne à des millions d'individus qui vivent dans les pays émergeant d'un conflit. En tant que telle, elle représente une occasion réelle, mais également un défi. Elle doit continuer d'être une question prioritaire pour le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.